ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

BIENVENUE

DANS L'ACADÉMIE DE BORDEAUX







Rentrée 2026



S'engager auprès de ceux qui se mettent au service des autres, c'est ça être assurément humain.

GMF Assurément Humain

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret. @Julien Magre

Jean-Marc Huart
Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités



Bienvenue dans l'académie de Bordeaux
Rentrée 2026

Chers personnels,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Bordeaux.

Une académie riche de sa diversité géographique et sociale pleinement mobilisée pour offrir à chaque élève, où qu'il vive, un égal accès à la réussite.

Notre académie s'appuie en effet sur des fondations solides : une communauté éducative dynamique et engagée et un projet académique 2026-2030 « Terre d'ambitions » que je vous invite à vous approprier et à partager largement.

L'année scolaire qui s'ouvre est riche de défis. Dans la continuité du travail déjà engagé, ensemble nous allons poursuivre, partout sur le territoire académique, la construction d'une École exigeante et ambitieuse au service de la réussite de tous les élèves, de la maternelle au lycée.

Une École qui accompagne et inclut, mais aussi protège et rassemble. Les chantiers ouverts autour de la santé et du bien-être des élèves, et au premier rang desquels leur santé mentale, se poursuivront donc toute l'année.

Des objectifs ambitieux qui ne pourront être pleinement atteints que dans un contexte de climat scolaire apaisé. Cette dimension fait d'ailleurs l'objet cette année d'un engagement renouvelé avec notamment l'élargissement au lycée de la mise en place d'une pause des téléphones portables, le renforcement de la laïcité et de la civilité et la consolidation d'un lien de confiance avec les familles fondé sur des échanges réguliers et directs.

Ce cadre propice à l'épanouissement de chaque élève entre tout naturellement en résonance avec la démarche de GRH de proximité à l'œuvre dans l'académie. En cohérence et complémentarité avec les priorités éducatives et pédagogiques, les ressources humaines, la qualité de vie et le bien-être au travail et l'accompagnement individualisé des agents sont au cœur de notre action. Les 6 directrices RH de proximité, les 25 conseillers RH de proximité et les 2 conseillères mobilité carrière sont à votre écoute, partout sur le territoire académique et au rectorat. N'hésitez pas à les contacter !

Les services académiques, au rectorat de Bordeaux comme dans les directions des services départementaux de l'Education nationale, l'encadrement pédagogique et l'ensemble de la communauté scolaire sont mobilisés pour accueillir chaque personnel entrant, pour vous guider, vous conseiller et vous aider à remplir votre mission.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livret d'accueil. Il vous aidera, je l'espère, à prendre vos repères dans cette académie riche de ses diversités, de ses projets et de son engagement.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une heureuse installation et une excellente année scolaire 2026-2027.

Avec toute ma confiance




Les 100 premiers nombres premiers
PARALLÉLOGRAMME
RECTANGLE
TRIANGLE
LOSANGE
CARRÉ
DISQUE
CÔNE
PYRAMIDE
CARTE n°9
CASIO

1
LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE 7
Les chiffres clés 8
La présentation de la région académique 9
Les ambitions de la feuille de route 2024-2027 11
L'organigramme 12

2
L'ACADÉMIE DE BORDEAUX 17
La présentation de l'académie 18
Le pilotage de l'académie 20
L'organigramme 24
Les chiffres clés 28
Le projet académique 2026-2030 30
La feuille de route RH 31
Plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations 32
Les acteurs de l'éducation 33

3
L'ORGANISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS 39
L'organisation des écoles primaires (1er degré) 40
L'organisation des collèges et lycées (2nd degré) 41
La préparation de la rentrée scolaire 42
Le service académique de défense et de sécurité 44
L'équipe Valeurs de la République 44
Les équipes mobiles de sécurité 45
La cellule académique "Lutte contre le harcèlement" 45

4
CARRIÈRE ET VIE PROFESSIONNELLE 47
Les démarches à votre arrivée 48
Vos droits et devoirs 49
Votre RH de proximité 49
Qui gère votre dossier ? 50
La rémunération 51
La carrière et l'évolution 51
Les conditions de travail 52
Les évaluations 52
La mobilité 54
Les instances de dialogue social 54
Les démarches en ligne 54
La retraite 54
L'École académique de la formation continue 55
L'action sociale en faveur des personnels 55
La santé, la prévention et la sécurité 58
Qualité de vie et conditions de travail QVCT 62

5
INFORMATIONS PRATIQUES 67
Annuaire (rectorat, DSDEN, corps d'inspection) 68
Venir au rectorat 79
Les services numériques 80
La communication 83
Le LAB académique 84



1

LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Les chiffres clés de la région académique

(année scolaire 2025/2026)

LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

12
départements

84 061 km²
de superficie

6 millions
d'habitants

3e région
la plus peuplée de France

9,2 %
de la population nationale

Source : Insee, Recensements de la population 2014 et 2020.



Les établissements scolaires, et les établissements d'enseignement supérieur

- 4 635 écoles (maternelles et élémentaires)
- 646 collèges
- 201 lycées généraux et technologiques
- 130 lycées professionnels
- 10 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
- 6 universités
- 17 écoles d'ingénieurs (publiques et privées)
- 2 Instituts d'Études Politiques

Les élèves et les étudiants

- 1 217 492 élèves et étudiants dont :
  - → 478 440 en école (maternelles et élémentaires)
  - → 270 431 en collège
  - → 179 539 en lycée dont :
    - → 127 700 en lycée général et technologique
    - → 51 659 en lycée professionnel
  - → 1 084 en EREA
  - → 83 122 apprentis (au 31/12/2024)
  - → 205 056 étudiants (rentrée 2024)

Les personnels (Base Statistique des Agents au 30/11/2024)

- 98 086 personnels parmi lesquels :
  - → 71 121 enseignants dans les 1er et 2nd degrés dont :
    - → 30 158 dans le 1er degré
    - → 40 963 dans le 2nd degré

La présentation de la région académique

La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers en application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, portant création de 18 régions académiques le 1er janvier 2020.

Elle est la région académique la plus vaste de France (16 % du territoire national) avec ses 84 061 km² et 12 départements et administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueillant plus d'un million d'élèves et d'étudiants.

La région académique :

☑ **Fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques de la région académique :**
- formation professionnelle et apprentissage,
- enseignement supérieur, recherche et innovation,
- information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
- numérique éducatif,
- utilisation des fonds européens,
- contrats de plan État-région,
- politique des achats de l'État,
- politique immobilière de l'État,
- relations européennes, internationales et coopération,
- politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

☑ **Détermine les attributions et le schéma de mutualisation des moyens des services régionaux et inter-académiques.**

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine



Jean-Marc HUART

Directrice de cabinet :
Anne-Frédérique LEMONNIER-RANÇON
ce.recteur@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
Tél : 05 57 57 38 00

Le recteur de la région académique garantit, dans notre région pluri-académique, l'unité et la cohérence de la parole de l'État, en particulier dans les champs de compétences partagées avec la collectivité régionale.

Le recteur :
- ☑ est chancelier des universités ;
- ☑ est l'interlocuteur des partenaires régionaux (Préfecture de région et Conseil régional) ;
- ☑ arrête l'organisation fonctionnelle de la région académique.

Les recteurs d'académie

Jean-Marc HUART,
recteur de l'académie de Bordeaux

Valérie BAGLIN-LE GOFF,
rectrice de l'académie de Limoges

Nicolas CASTOLDI,
recteur de l'académie de Poitiers

- ☑ arrêtent l'organisation fonctionnelle et territoriale de leur académie et les attributions de leurs services ;
- ☑ décident et agissent dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau régional ;
- ☑ exercent les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements scolaires ;
- ☑ ont autorité notamment sur les inspecteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN).

La rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) :



Michelle Bubenicek

Directeur de cabinet :
Xavier BEULENS
ce.recteur-delegue-esri@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
Tél : 05 57 57 35 16

La rectrice déléguée à l'ESRI exerce les missions qui lui sont déléguées par le recteur de région académique, chancelier des universités, en lien avec les recteurs des académies de Limoges et de Poitiers sur la base du continuum d'études -3 +3. À ce titre, elle préside notamment les conseils d'administration des 3 CROUS de la région académique.

Elle est en charge des dossiers relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la région académique. Elle assure le suivi et l'accompagnement des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire ainsi que des opérations immobilières de l'ESR. Elle veille au lien entre l'enseignement scolaire et le supérieur et assure un suivi régional des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Le secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine :



Éric DUTIL

Adjoint au SGRA pour l'ESRI :
Fabrice BLANQUIE
ce.sgra@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr
Tél. : 05 57 57 38 21

Le secrétaire général de la région académique a pour mission d'assurer l'administration de la région académique en appui du recteur de région académique.

Il est chargé de concevoir, de mettre en œuvre et d'accompagner l'organisation fonctionnelle et territoriale des services de la région académique (services régionaux et inter-académiques). Pour ce faire, il pilote l'ensemble des services régionaux et dispose, autant que de besoin, des services académiques et inter-académiques. Il est responsable des budgets régionaux, coordonne la vie des instances et les liens avec les partenaires de la région académique.



Les ambitions de la feuille de route 2024-2027 de la région académique Nouvelle-Aquitaine

La feuille de route fédère l'ensemble des acteurs de la région académique et guide l'action du recteur de région académique comme de l'ensemble des recteurs et cadres supérieurs au sein de la région académique dans un cadre pluriannuel.
Les actions qui en découlent font l'objet d'un suivi régulier du comité régional académique (CoRéA). Elles sont enrichies d'un volet consacré à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.
Les orientations stratégiques et les actions menées au niveau régional visent à renforcer les expertises par la mutualisation des pratiques au bénéfice des usagers, notamment via les actions déclinées dans chaque académie en tenant compte des spécificités territoriales, selon un principe de subsidiarité.



ORGANIGRAMME DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE



Michelle BUBENICEK
Rectrice déléguée à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI)



Cabinet du rectorat de région académique

Anne-Frédérique LEMONNIER-RANÇON
Directrice de cabinet

Xavier BEULENS
Directeur de cabinet du recteur délégué, directeur de cabinet adjoint

Aurélia PAILLOT
Directrice de la communication, directrice de cabinet adjointe

PÔLE ESRI

SRA-ES
Service régional académique de l'enseignement supérieur

Maud MAILLARD
Déléguée régionale

Julie DUQUESNE
Adjointe à la DRA
Rectorat de Bordeaux

Dimitri JAMBRUN
Rectorat de Poitiers

Noémi AUGU
Rectorat de Limoges

DRA-RI
Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation

Éric PAPON
Délégué régional

Yves DUCQ
Adjoint au DRA
Rectorat de Bordeaux

Karine GIONNET
Adjoint au DRA
Rectorat de Poitiers

Vincent GLOAGUEN
Adjoint au DRA
Rectorat de Limoges

PÔLE POLITIQUES PUBLIQUES

DRA-JES
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Thierry D'ANGELO
Délégué régional

José-Bernard FUENTES
Adjoint au DRA

Aurélien PINET
Pôle Jeunesse, éducation populaire, vie associative

Sébastien DARTAI
Pôle Formation/ Certification/Emploi

Patrice BÉHAGUE
Pôle Sport

SRA-FPICA
Service régional académique de la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage

Maryvonne DE LA TAILLE
Déléguée régionale

Frédérique COLLY
Adjointe à la DRA
Rectorat de Bordeaux

Bruno QUERRÉ
Adjoint à la DRA
Rectorat de Limoges

Ahmed BAUVIN
Adjoint à la DRA
Rectorat de Poitiers

SRA-IOLDS
Service régional académique de l'information, de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire

Sébastien FOUCHARD
Délégué régional

Sandra CASTAY
Adjointe au DRA
Rectorat de Bordeaux

Véronique SOULIÉ
Adjointe au DRA
Rectorat de Limoges

Yannick THEVENET
Adjoint au DRA
Rectorat de Poitiers

SRA-NE
Service régional académique du numérique éducatif

Sébastien GOULEAU
Délégué régional

Pascal BOUZIN
Adjoint au DRA
Rectorat de Bordeaux

François COUTAREL
Adjoint au DRA
Rectorat de Limoges

Jean-Denis POIGNET
Adjoint au DRA
Rectorat de Poitiers

INSTANCES DE CONSULTATION ET DE GOUVERNANCE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

COMITÉ RÉGIONAL ACADÉMIQUE (COREA) PILOTÉ PAR LE RRA

COREA restreint :
- **Recteurs d'académie**
- **Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- **Secrétaire général de région académique**
- **Secrétaires généraux d'académie**

COREA élargi :
- **Représentants de l'État en région** *(sur invitation)*
- **Directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale**

COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL (CODIR) PILOTÉ PAR LE RRA

- **Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- **Secrétaire général de région académique**
- **Secrétaire général adjoint de région académique**
- **Délégués régionaux académiques**
- **Cabinet du rectorat de région académique**

COLLÈGE DES RECTEURS

- **Recteur de région académique**
- **Rectrice de l'académie de Limoges**
- **Recteur de l'académie de Poitiers**
- **Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- **Secrétaire général de région académique**

COLLÈGE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Éric DUTIL
Secrétaire général de la région académique

Thomas RAMBAUD
Secrétaire général de l'académie de Bordeaux

Fabienne TAJAN
Secrétaire générale de l'académie de Limoges

Jean-Jacques VIAL
Secrétaire général de l'académie de Poitiers

JUILLET 2026

Jean-Marc HUART
Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités



Valérie BAGLIN-LE GOFF
Rectrice de l'académie de Limoges



Nicolas CASTOLDI
Recteur de l'académie de Poitiers

SGRA
Secrétariat général de région académique

Éric DUTIL
Secrétaire général de région académique

Fabrice BLANQUIE
Secrétaire général adjoint de région académique
Délégué à l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Missions de coordination de région académique

Nelly COUDERC
Adjointe au Secrétaire général adjoint, délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Sonia YASSA
Cheffe de mission

Manon LASSAIGNE
Data Analyst

Cellule régionale Ingénierie de Projets (CRIP)

Kristell ECHEGARAY
Responsable de la cellule

Virginie BIÉLENDA
Chargée de mission Ingénierie de Projets

Hélène MARACHE
Chargée de mission Ingénierie de projets

Claire GAILLARD
Chargée de mission Ingénierie de Projets

PÔLE EXPERTISE ET COORDINATION

SRA-REIC
Service régional académique aux relations européennes, internationales et à la coopération

Séverine VERSCHAEVE
Déléguée régionale

Bernadette PACCALIN
Adjointe à la DRA
Rectorat de Bordeaux

Céline PARVY
Adjointe à la DRA
Rectorat de Limoges

Claire LE CAM
Adjointe à la DRA
Rectorat de Poitiers

SRA-PIE
Service régional académique de la politique immobilière de l'État

Laurent KEISER
Délégué régional

François LARENAUDIE
Adjoint au DRA
Rectorat de Bordeaux

Eve MACHELART
Adjointe au DRA
Rectorat de Poitiers

Éric TIBI
Adjoint au DRA
Rectorat de Limoges

SRA-AE
Service régional académique des achats de l'État

Carole VITET
Déléguée régionale

N.N
Juriste acheteur

Dominique FRITSCH
Rédacteur Marché

SRA-BFCG
Service régional académique budget, finances et contrôle de gestion RH

Emmanuel VANHOUTTE
Délégué régional

Elie UTECHT
Adjoint - Responsable gestion budgétaire et financière

Marie-Ketty VANHOUTTE
Gestionnaire financier

SRA-T
Service régional académique à la transformation

Maud CASTELLS
Déléguée régionale

En cours de recrutement
Contrôle interne et consultante interne

SRA-SI
Service régional académique des systèmes d'information

Jean-Louis TANDOU
Délégué régional

Stéphane MAGNE
Adjoint au DRA
Rectorat de Bordeaux

Philippe COMBET
Adjoint par intérim au DRA
Rectorat de Limoges

Benoit DUPONT
Adjoint au DRA
Rectorat de Poitiers

COLLÈGE DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ACADÉMIQUES / CHEFS DES SERVICES INTER-ACADÉMIQUES

12 délégués régionaux académiques (DRA)

Invités permanents

- SIA de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) **Bordeaux**
- SIA des Affaires juridiques (AJ) - **Limoges**
- SIA de la Formation des personnels d'encadrement (FPE) - **Poitiers**

AUTRES INSTANCES DE CONSULTATION ASSOCIANT LA RÉGION ACADÉMIQUE

RÉUNION MENSUELLE DE CONCERTATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

- **Recteur de région académique**
- **Rectrice de l'académie de Limoges**
- **Recteur de l'académie de Poitiers**
- **Secrétaire général de région académique**
- **Vice-président Éducation Conseil Régional**
- **Directeur général adjoint pôle Éducation et Citoyenneté**

COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE (CAR) PRÉSIDÉ PAR LE PRÉFET DE RÉGION

- **Recteur de région académique**
- **Préfets de département**
- **Directeur général de l'ARS**
- **Directeur régional des finances publiques**
- **Directeurs de services déconcentrés régionaux de l'État**

Retrouvez l'ensemble des services régionaux de la région académique Nouvelle-Aquitaine et l'intégralité des chiffres clés sur :
www.ac-bordeaux.fr/region_academique



Ma protection sociale

Sécurite Sociale

Depuis 1946, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) délègue la gestion des remboursements santé de la Sécurité sociale à MGEN pour les agents fonctionnaires et contractuels des Ministères de la fonction publique. Concrètement, MGEN rembourse les frais de santé de ses assurés (consultations médicales, examens, médicaments...) en France ou à l'étranger.

→ **Je suis fonctionnaire, stagiaire ou titulaire**

Je dois **obligatoirement me rattacher à l'assurance maladie MGEN**, et ce dès ma prise de fonction.

ameli.fr

→ **Pensez à créer votre compte personnel sur assure.ameli.fr** pour gérer vos démarches en ligne et suivre vos remboursements de l'assurance maladie MGEN.

Pour être accompagné dans vos démarches de rattachement à l'assurance maladie MGEN :

Prenez RDV en flashant ce QR Code ou contactez-nous au **09 72 72 40 60** et dites ***« RDV Rentrée »***

Service gratuit + prix d'un appel local

Complementaire santé

Les Ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font confiance à MGEN pour gérer votre contrat collectif de santé à affiliation obligatoire.

→ **50% de la cotisation prise en charge par votre employeur**

→ Une affiliation obligatoire avec des garanties optionnelles

→ Une couverture possible du conjoint et des enfants (sous certaines conditions et sans participation de l'employeur)

La démarche d'affiliation

- À votre prise de fonction, vous recevez un email de MGEN sur votre adresse mail professionnelle vous invitant à compléter le parcours d'affiliation au contrat collectif de santé à affiliation obligatoire (ou à en demander la dispense)
- Vous choisissez votre niveau de couverture et vos éventuels bénéficiaires, et complétez les informations demandées

→ Bon à savoir

Si vous ne réalisez pas votre affiliation ni votre demande de dispense dans les 10 jours suivant la réception du courriel, vous serez affilié d'office au contrat collectif de santé à affiliation obligatoire sans garantie optionnelle.

Prévoyance

Prendre soin de sa santé c'est essentiel. Protégez ses revenus si on ne peut pas travailler (maladie, invalidité, décès, etc.) c'est indispensable ! **Découvrez le contrat collectif prévoyance à adhésion facultative MGEN**, pour maintenir votre niveau de vie et celui de vos proches :

Une couverture modulable selon vos besoins

7€ brut/mois de participation employeur sur votre couverture de base

→ Bon à savoir

Aucun questionnaire médical n'est demandé à la souscription dans les 6 premiers mois suivant votre arrivée.

DIRCOM MGEN - 2605-ENC-Ma Protection Sociale



2

L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

La présentation de l'académie

Constituée de cinq départements (la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques), l'académie de Bordeaux se classe par sa population scolaire au 9e rang des académies de France. Située au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, elle est la 2e académie la plus étendue géographiquement et comprend les 3 plus vastes départements métropolitains (Gironde, Landes, Dordogne).

À la rentrée 2025, elle compte 607 218 élèves et apprentis, 130 428 étudiants (rentrée 2024) et 56 811 personnels (BSA novembre 2025). L'académie de Bordeaux compte 3 231 écoles et établissements répartis dans l'enseignement public et privé sous contrat.

La structure géographique de l'académie est composée à la fois de zones fortement urbanisées, principalement autour de l'agglomération bordelaise ainsi que des chefs-lieux des départements, mais également sur la côte (côte basque et sud-Landes, bassin d'Arcachon), et d'importantes zones rurales (nord et est de la Dordogne, sud-ouest et nord du Lot-et-Garonne, Médoc, forêt des Landes, zones montagneuses des Pyrénées-Atlantiques).

Son territoire s'étend sur 41 000 km² et elle compte 3 414 585 d'habitants (INSEE janvier 2020). Ce territoire se caractérise par une croissance démographique constante mais inégale selon les départements. Deux départements concentrent cet apport démographique : la Gironde et les Landes. Cette augmentation globale de la population est essentiellement le résultat d'un phénomène migratoire, la région étant très attractive. Près d'un habitant sur quatre réside dans la métropole bordelaise (soit un habitant sur deux du département de la Gironde).

Le caractère à la fois rural et urbain de l'académie se reflète dans la diversité des identités de ses départements :

- La Dordogne, vaste département à forte dominante rurale, propose un maillage territorial aux établissements scolaires dispersés impliquant le développement du travail en réseau.

- La Gironde, premier département métropolitain par sa superficie (10 725 km² soit 2% du territoire), comptabilise à lui seul 50,4% de la population scolaire de l'académie. On y trouve des zones urbaines très peuplées et des zones rurales isolées moins attractives.

- Les Landes, aux vastes espaces naturels offrent aux élèves un réseau scolaire particulièrement développé.

- Le Lot-et-Garonne, département rural qui propose un réseau scolaire très étendu, jusque dans des zones relativement isolées (plus de 56% d'écoles ont entre 1 et 3 classes). Ce maillage est soutenu par le dynamisme des équipes et communautés scolaires et par l'existence de partenariats de qualité.

- Les Pyrénées-Atlantiques, entre montagne et océan, sont un département très rural (plus de 56% d'écoles ont entre 1 et 3 classes) où cohabitent deux entités à la forte identité linguistique et culturelle (Béarn et Pays basque) avec une forte présence du bilinguisme (béarnais, occitan et basque).



Zones d'animation pédagogique

L'académie est composée de 25 Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), maillage infra-départemental dans lequel se réunissent les acteurs éducatifs du premier et du second degrés. Les équipes travaillent au sein de commissions thématiques : liaisons inter-degrés, décrochage scolaire, évaluations, école inclusive, CESCE, etc. Ces travaux s'inscrivent dans le projet académique 2026-2030.

Consultez la carte des ZAP : www.ac-bordeaux.fr/cartotheque

Consultez la charte des ZAP : www.ac-bordeaux.fr/zones-animation-pedagogique



Consulter la carte des ZAP : www.ac-bordeaux.fr/cartotheque

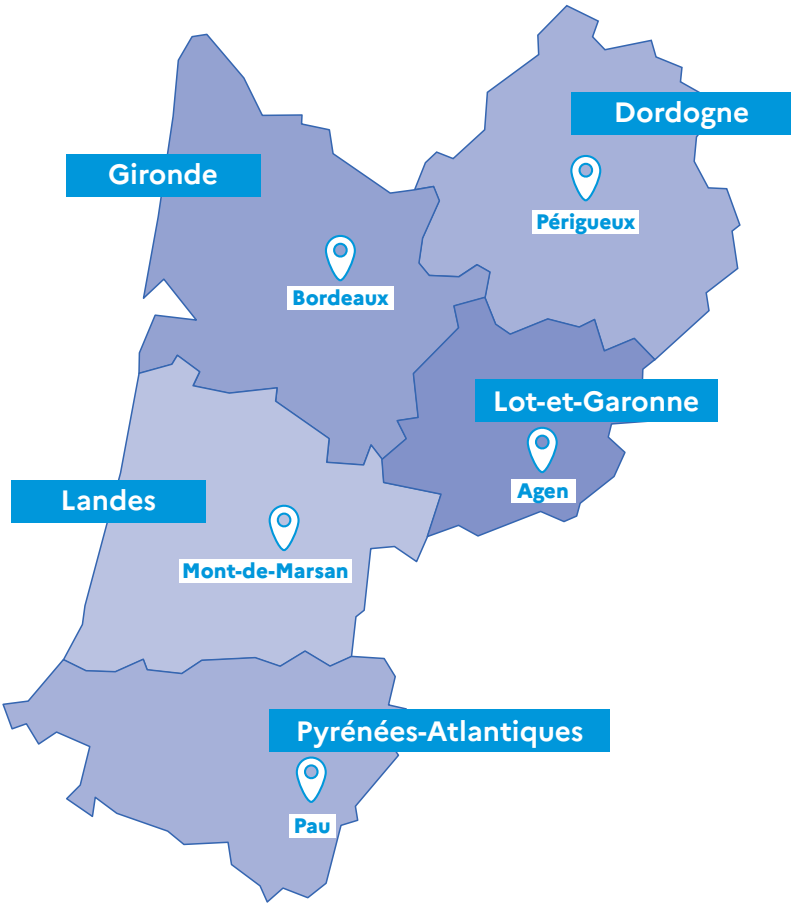

Le pilotage de l'académie

En France, la responsabilité de l'Éducation nationale est confiée au ministre qui dispose d'une administration territoriale spécifique formée de 18 régions académiques et de 30 académies. Les académies sont placées sous l'autorité de recteurs et de leurs adjoints que sont les secrétaires généraux d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Ces services déconcentrés se composent dans l'académie de Bordeaux d'un rectorat (situé à Bordeaux) et, au niveau départemental, de cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées à Périgueux en Dordogne, à Bordeaux en Gironde, à Mont-de-Marsan dans les Landes, à Agen dans le Lot-et-Garonne et à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les services académiques rectoraux sont regroupés à Bordeaux sur cinq sites dont trois principaux :

- ☑ le site Carayon-Latour : 5, rue Joseph de Carayon-Latour ;



- ☑ le site Pierlot ou hôtel de Poissac : 27, cours d'Albret ;



- ☑ le site Paul-Victor de Sèze : 3, Terrasse du Front du Médoc (quartier Mériadeck).



Le recteur d'académie

Jean-Marc HUART

ce.recteur@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 38 00



Nommé par décret du président de la République en conseil des ministres, le recteur représente dans l'académie le ministre de l'Éducation nationale.

Placé sous l'autorité directe du ministre, il est responsable de la totalité du service public d'éducation dans l'académie, de la maternelle au lycée et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Le recteur :

- ☑ veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au ministère de l'Éducation nationale ;
- ☑ définit les objectifs de la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale, en particulier la nature des formations et des conditions d'affectation des élèves ;
- ☑ a compétence sur la gestion des personnels et des établissements ;
- ☑ est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment les collectivités territoriales ;
- ☑ intervient dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- ☑ est recteur coordonnateur de la zone de défense sud-ouest et recteur coordonnateur de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers).

Le secrétaire général d'académie

Thomas RAMBAUD
ce.secretariat-general@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 38 20



Le secrétaire général est l'adjoint du recteur chargé, sous son autorité, du pilotage de l'académie. À ce titre, il conseille, prépare et met en œuvre les décisions du recteur, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'académie.

Chargé de l'administration de l'académie et responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, il anime et coordonne l'action des directeurs et responsables de services. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative et contribue au dialogue social.

Les secrétaires généraux d'académie adjoints

Sous l'autorité du secrétaire général d'académie, ils élaborent avec les services les mesures nécessaires à la définition de la politique académique. Ils veillent à la mise en œuvre de cette politique. Dans l'académie de Bordeaux, ils sont au nombre de trois en charge des secteurs suivants : relations et ressources humaines, pôle de l'organisation scolaire et de l'aide au pilotage et pôle modernisation et fonctions support.

Philippe VULLIET
ce.drh@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 62

Steven TANGUY
ce.dosap@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 65

Cynthia ESPINOSA
ce.modernisation@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 44

La directrice de cabinet du recteur

Anne-Frédérique LEMONNIER-RANÇON
ce.cabinet@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 38 09



Sous l'autorité du recteur, elle l'appuie dans la mise en œuvre des orientations de la politique académique et assure les fonctions de coordination et d'animation de l'équipe du cabinet. À ce titre, elle peut se voir confier des dossiers et projets spécifiques relatifs à la politique éducative. Elle gère les relations avec les élus et les partenaires institutionnels (parlementaires, cabinets des présidents des collectivités territoriales et des maires...).
Elle coordonne la gestion des crises en lien avec le ministère et pilote le service de défense et de sécurité académique (SDSA).



L'inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Il est l'un des adjoints du recteur et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, il :

- ☑ dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département ;
- ☑ participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;
- ☑ met en œuvre, sous l'autorité du recteur, la stratégie académique organisant l'action éducative dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Collaborateur direct de l'IA-DASEN, le secrétaire général assure sous son autorité l'encadrement des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels. Il est associé et participe activement à la mise en œuvre de la politique académique dans le département.





DSDEN de la Gironde

François-Xavier PESTEL

IA-DASEN de la Gironde



DSDEN de la Dordogne

Rachel GUILLOU

IA-DASEN de la Dordogne

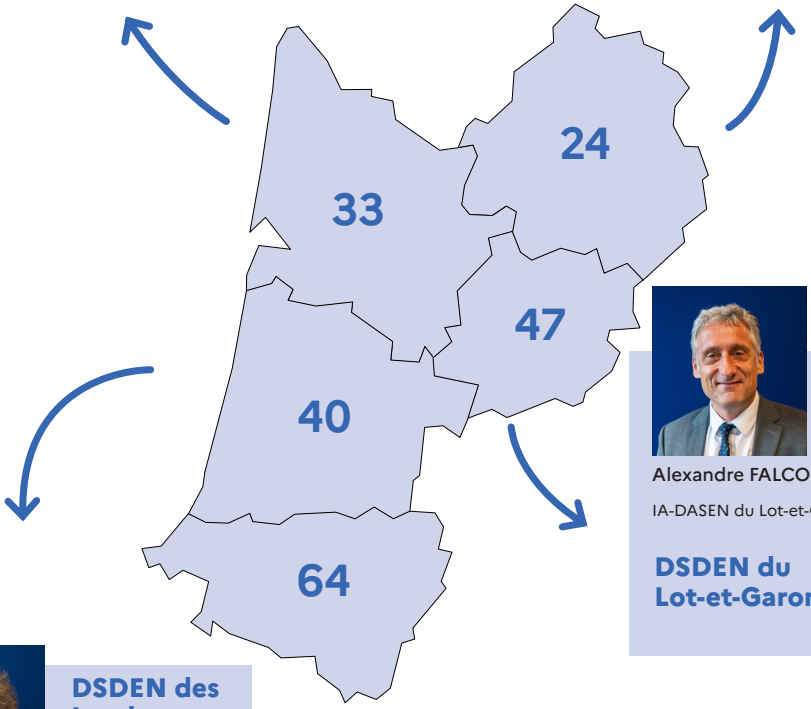

Alexandre FALCO

IA-DASEN du Lot-et-Garonne

DSDEN du Lot-et-Garonne



DSDEN des Landes

Claudine LAJUS

IA-DASEN des Landes



Dominique MALROUX

IA-DASEN des Pyrénées-Atlantiques

DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

Contacts

Retrouvez l'annuaire des DSDEN p. 68

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Jean-Marc HUART
Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
recteur de l'académie de Bordeaux,
chancelier des universités

Thomas RAMBAUD
Secrétaire général d'académie

Philippe VULLIET
Secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines (DRRH)

Gabriel KIRCHNER PEGASE
DRRH adjoint

Direction des personnels enseignants (DPE)
Audrey CHOLLIER
Directrice

Direction de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques (DEPAT)
Maud LE DIVENACH
Directrice

Direction expertise paye-pensions (DEPP)
Pierre PELLETIER
Directeur

Direction de l'appui aux ressources humaines (DARH)
Virginie LANDES
Directrice

Direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO)
Éric JOURDAN
Directeur

Service inter-académique des Affaires Juridiques (SIA-AJ)
Tiphaine NOBLET
Responsable juridique du site de Bordeaux
Adjointe au chef du SIA-AJ

DRH de proximité

Christel GROUSSET
DRH de proximité (24)

Danièle DITNAN
DRH de proximité (33)

Aurélie PREZELIN
DRH de proximité (33)

Julie MONTERON
DRH de proximité (40)

Valérie AMELING
DRH de proximité (47)

Aude SENG
DRH de proximité (64)

École académique de la formation continue (EAFC)
Pierre LACUEILLE
Directeur

Clémence LABRUNIE
Chargée de mission Égalité professionnelle, lutte contre les discriminations

Sylvaine LE CAMUS
Responsable de la cellule de recrutement

Alicia HUET
Psychologue du travail

DASEN

Rachel GUILLOU
DSDEN de la Dordogne

François-Xavier PESTEL
DSDEN de la Gironde

Claudine LAJUS
DSDEN des Landes

Alexandre FALCO
DSDEN du Lot-et-Garonne

Dominique MALROUX
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

CABINET

Anne-Frédérique LEMONNIER-RANÇON
Directrice de cabinet

Isabelle DELBEZ
Directrice de cabinet adjointe

Aurélia PAILLOT
Directrice de la communication,
Directrice de cabinet adjointe

Matthieu FILONI
Chef de cabinet

Équipes mobiles de sécurité
Francis HIVERT
Conseiller technique sécurité

PÔLE D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Collège des IA-IPR
Bruno MOMBELLI
Doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

Fabienne SALLETTE
Co-doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

Collège des IEN-ET-EG-IO
Stéphanie GALINDO
Doyenne du collège des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) Enseignement technique (ET), enseignement général (EG) et de l'information et de l'orientation (IO)

Linda MEGUENINE
Vice-Doyenne

CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Frédérique COLLY
Adjointe à la DRA-FPICA, rectorat de Bordeaux
Conseillère du recteur

Sandra CASTAY
Adjointe au DRA-IOLDS, rectorat de Bordeaux
Conseillère du recteur

Pascal BOUZIN
Adjoint au DRA-NE, rectorat de Bordeaux
Conseiller du recteur

Bernadette PACCALIN
Adjointe à la DRA-REIC, rectorat de Bordeaux

François LARENAUDIE
Adjoint au DRA-PIE
Rectorat de Bordeaux

Stéphane MAGNE
Adjoint au DRA-SI
rectorat de Bordeaux

Caroline DENOYER
Conseillère technique établissements et vie scolaire

Franck CAVALIER
Délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC)

Isabelle AURIAULT
Médecin conseillère technique

Caroline DESJARDINS
Conseillère technique de service social

Marina PUJOLE
Infirmière conseillère technique

Services académiques

ORGANIGRAMME DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL D'ACADÉMIE

Steven TANGUY
Secrétaire général adjoint
Délégué à l'organisation scolaire et à l'aide au pilotage (DOSAP)

Yasmina LAHLOU
Adjointe au DOSAP

Direction des affaires financières (DAF)
Hélène ELLEBOODE LEVIVE
Directrice

Direction des examens et concours (DEC)
Abla ZENATI
Directrice

Direction des études et de la prospective (DEP)
Marc DUCLOS
Directeur

Direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP)
Jany DUBOIS
Directrice

Direction des structures et des moyens (DSM)
Caroline PRÉPOINT
Directrice

Cynthia ESPINOSA
Secrétaire générale adjointe
Déléguée au pôle modernisation et fonctions support

Aline BRAHAMI
Déléguée adjointe à la modernisation
Responsable du **LAB académique**

Aude THEPAULT
Chargée d'accompagnement des réseaux professionnels en territoire

Direction de la gestion du rectorat (DGR)
Morgane MEURET-MOLAS
Directrice

Service des archives
Anne CAVERO
Cheffe de service

CAP égalité
Sandra BARRÈRE
Déléguée académique Égalité filles-garçons et prévention de LGBTphobies

Service inter-académique de l'éducation artistique et culturelle (SIA-EAC)
Catherine DARROUZET
Cheffe du SIA-EAC
Déléguée académique à l'action culturelle du rectorat de Bordeaux

LES SERVICES INTER-ACADÉMIQUES

Service inter-académique des affaires juridiques (SIA-AJ)
Guillaume CHOPINAUD
Chef du SIA-AJ
Rectorat de Limoges

Service inter-académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE)
David FÉVIN
Chef du SIA-FPE
Rectorat de Poitiers

Pierre KESSAS
Conseiller 1er degré

Jean-François LAFONT
Conseiller technique inclusion

Jean-Pierre MÉAU
Inspectrice santé et sécurité au travail

Jean-François SELAUDOUX
Conseiller de prévention académique

Hélène ROCHARD
Responsable académique CASNAV

Isabelle MARTIN
Déléguée académique à l'éducation aux médias et à l'information (DAEMI)

Jocelyn GRIVAUD
Conseiller académique en recherche, développement, innovation et expérimentation (CARDIE)

Laurent MANGARD
Nathalie CAYEUX
UNSS
Conseillers techniques du sport scolaire du second degré

SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES

Retrouvez l'ensemble des services régionaux de la région académique Nouvelle-Aquitaine sur :
www.ac-bordeaux.fr/region_academique

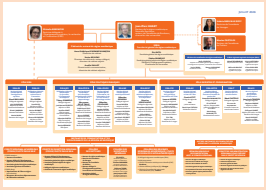

ou cliquer sur l'image

Services régionaux académiques Services inter-académiques





Les chiffres clés de l'académie de Bordeaux

Population scolarisée public et privé : 718 978 élèves, apprentis et étudiants
(Prévisions rentrée 2026)

281 867 élèves *dans le 1er degré*

(Prévisions Rentrée 2026 public et privé sous contrat et constat 2024 hors contrat)

- 99 245 en préélémentaire
  dont 88 014 dans le public et 11 231 dans le privé sous contrat.
- 177 428 en élémentaire
  dont 157 801 dans le public et 22 458 dans le privé sous contrat.
- 2 667 dans les ULIS-écoles
  dont 2 445 dans le public et 222 dans le privé.
- 2 527 dans le privé hors contrat constatés tous cycles confondus à la rentrée 2025 (pas de prévisions pour le hors contrat).

266 552 élèves *dans le 2nd degré hors post-bac*

(Prévisions Rentrée 2026 public et privé sous contrat et constat 2025 pour EREA et privé hors contrat)

- 159 926 (collège, SEGPA)
  dont 126 970 dans le public et 31 379 dans le privé sous contrat.
- 497 élèves dans les 5 EREA à la rentrée 2025.
- 76 453 en lycée général et technologique
  dont 61 403 dans le public et 14 961 dans le privé sous contrat.
- 30 838 en lycée professionnel
  dont 24 841 dans le public et 6 317 dans le privé sous contrat.
- 833 élèves de moins de 16 ans dans le privé hors contrat constatés tous cycles confondus à la rentrée 2025 (pas de prévisions pour le hors contrat).

40 131 apprentis ayant signé un contrat et formés dans l'académie.

(Sources SIFA au 31/12/2024)

- 178 Centres de Formation d'Apprentis (hors agriculture).

130 428 étudiants *dans le supérieur*

(Rentrée 2024 Source RERS)

- 13 592 en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) et Sections de Techniciens Supérieurs (STS).
- 74 297 à l'université (y compris IUT, IUP, écoles d'ingénieurs rattachées et INSPE).
- 42 539 dans les autres écoles d'enseignement supérieur hors université, tous secteurs.

Le personnel de l'Éducation nationale dans l'académie
(BSA au 30 novembre 2025)

56 801 personnels

(Au 30 novembre 2025, public et privé sous contrat)

- 41 831 personnels d'enseignement
  dont 17 898 dans le 1er degré et 23 933 dans le 2nd degré.
- 6 773 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
  dont 103 dans le 1er degré et 6 657 dans le 2nd degré.
- 3 698 personnels de vie scolaire
  dont 668 conseillers principaux d'éducation (CPE), 3 030 assistants d'éducation (AED).
- 875 personnels de direction et d'inspection
- 426 psychologues de l'Éducation nationale
- 3 458 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) dont 2 416 administratifs, 596 personnels médico-sociaux et 431 personnels techniques, de recherche et de formation.

Nombre d'écoles et d'établissements
(Prévisions rentrée 2026)

2 591 écoles	• 576 préélémentaires dont 575 dans le public et 1 dans le privé sous contrat. • 2 015 élémentaires dont 1 802 dans le public et 213 dans le privé sous contrat.
555 établissements *du 2nd degré*	• 359 collèges dont 268 dans le public et 91 dans le privé sous contrat. • 112 lycées dont 75 dans le public et 37 dans le privé sous contrat. • 79 lycées professionnels dont 55 dans le public et 24 dans le privé sous contrat. • 5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
Implantations universitaires	• 3 universités : Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne et Université de Pau et des Pays de l'Adour. • 4 Instituts universitaires de technologie (IUT) • 1 Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) • 5 écoles d'ingénieurs publiques • 1 Institut d'Études Politiques (IEP) • 1 École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP)

Le budget académique

Le recteur de l'académie de Bordeaux est directement responsable de la gestion d'un budget de plus de ***3,9 milliards d'euros*** dont plus de 95 % sont consacrés à la rémunération des personnels. Ce budget est réparti en cinq programmes listés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles 2026 en millions d'euros

BOP 139 : enseignement privé des 1er et 2nd degrés	331 M€
BOP 140 : enseignement scolaire public du 1er degré	1 271 M€
BOP 141 : enseignement scolaire public du 2nd degré	1 894 M€
BOP 214 : soutien de la politique de l'Éducation nationale	72 M€
BOP 230 : vie de l'élève	351 M€
Total BOP académiques :	**3 919 M€**

Outre les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques, les services académiques assurent également les dépenses afférentes à des BOP centraux (enseignement supérieur, vie de l'étudiant).

Le projet académique

Dans un contexte marqué par des transformations sociales, culturelles et technologiques importantes, par la persistance d'inégalités territoriales et sociales, mais aussi par de nouveaux enjeux liés au bien-être des élèves, à la santé mentale, au numérique et à l'intelligence artificielle, ce projet vise à donner du sens à l'action quotidienne de chacune et chacun d'entre nous. Il propose un cadre partagé, structurant et évolutif, qui fixe des objectifs communs tout en laissant toute leur place aux initiatives locales.

Ce nouveau projet est nommé « Terre d'Ambitions » : une seule terre, une seule communauté, qui porte les mêmes ambitions de réussite pour nos jeunes :

- ☑ des ambitions sur tous les territoires pour garantir à tous les élèves les mêmes chances de réussite, quels que soient leur lieu de scolarisation et leur parcours ;
- ☑ des ambitions pour l'avenir afin d'offrir à chaque élève les conditions les plus favorables pour construire progressivement son parcours, en développant les compétences essentielles à sa réussite scolaire et à son insertion sociale ;
- ☑ des ambitions portées par toute la communauté éducative et les partenaires mobilisés ensemble autour d'un engagement collectif, afin de permettre à chaque jeune de grandir, de s'épanouir et de donner le meilleur de lui-même.

Retrouvez les fiches actions sur :
https://www.ac-bordeaux.fr/projet-academique 2026-2030

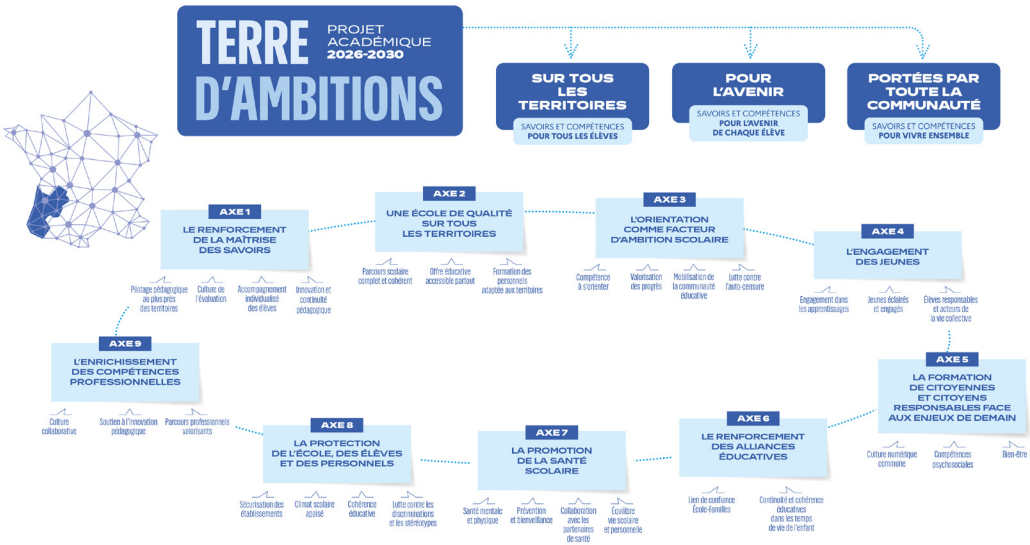

La feuille de route RH

De nombreuses actions mises en œuvre depuis 2021 sont désormais ancrées dans la stratégie RH de l'académie par des actions concrètes à destination des agents. Aujourd'hui, la GRH de proximité, portée par l'ensemble des acteurs RH, se traduit par une meilleure information vers l'ensemble des personnels, une meilleure écoute et une plus grande capacité à apporter des réponses et un accompagnement plus individualisé.

La feuille de route de l'académie de Bordeaux se décline en 3 thématiques :

- ☑ Une académie résolument engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des agents de l'académie ;
- ☑ Une académie qui valorise les parcours professionnels individuels et encourage la dynamique des collectifs de travail ;
- ☑ Une démarche de GRH de proximité visant à apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes.

L'objectif de l'amélioration de la Qualité de vie au travail constitue un des axes transversaux du projet académique 2026-2030. Cette thématique est donc traitée et développée dans ce cadre. La feuille de route a été élaborée, sous l'autorité du recteur, en s'appuyant sur les expertises pédagogiques des corps d'inspection et des personnels de direction, ainsi que sur l'expertise administrative des services RH des DSDEN et du rectorat.

Le directeur des ressources humaines est chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements inscrits dans cette feuille de route. Il élabore dans cet objectif les jalons calendaires et les indicateurs de suivi et d'efficacité des différentes actions prévues.

Le comité de direction (Codir) et le comité social d'administration académique (CSAA) sont régulièrement informés du suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Un comité de suivi réunissant des représentants du Codir, de l'observatoire académique des établissements publics locaux d'enseignement et du CSAA est mis en place dans le cadre du suivi de sa mise en œuvre.



Découvrez la feuille de route RH sur :
www.ac-bordeaux.fr/feuille-de-route-rh

Depuis la rentrée 2025, une stratégie « RH 2026 » vient compléter les actions déjà mises en œuvre. Présentée au niveau national en juillet 2025, cette stratégie est déclinée au niveau académique et fait l'objet d'un dialogue avec les représentants des personnels à la rentrée 2025.

Cette stratégie « RH 2026 » s'articule autour de trois grands axes :

- ☑ Attirer les talents
- ☑ Fidéliser les agents
- ☑ Consolider la fonction RH

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, et dans la continuité du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023, l'académie de Bordeaux s'est dotée depuis juin 2025 d'un nouveau Plan d'action pour l'égalité et la lutte contre les discriminations (2025-2027).

Ce document reprend les sept axes prioritaires identifiés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative :

- ☑ Conforter la gouvernance et l'inscription de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cœur des politiques de ressources humaines des deux ministères sur le long terme ;
- ☑ Favoriser la mixité des métiers et l'égal accès à toutes les fonctions et responsabilités, dont celles d'encadrement et d'encadrement supérieur ;
- ☑ Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- ☑ Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- ☑ Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- ☑ Agir pour la santé des femmes au travail ;
- ☑ Communiquer, sensibiliser, former pour installer une culture de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Sur l'année 2025-2026, l'académie de Bordeaux a poursuivi le déploiement de son plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les discriminations. Cette dynamique s'est notamment traduite par la création d'un réseau départemental de référentes et référents à l'égalité ainsi que par la constitution d'un vivier de formatrices et formateurs dédiés à ces thématiques sur l'ensemble du territoire.

L'académie s'est également engagée dans la démarche ministérielle de labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » et « Diversité » en juin 2026. Menée en collaboration avec la chargée de mission et l'ensemble des directions concernées, cette démarche témoigne de l'engagement collectif de l'académie en faveur d'un environnement de travail plus inclusif et plus égalitaire. La décision relative à l'obtention de ces labels est attendue à l'automne 2026.

Le plan d'action est accessible sur : https://intranet.ac-bordeaux.fr/article/plan-daction-pour-legalite-professionnelle-et-la-lutte-contre-les-discriminations

Les acteurs de l'éducation

Les métiers de l'Éducation nationale sont principalement confiés à des fonctionnaires, quelquefois à des agents publics contractuels. Tous sont des acteurs de l'éducation.

Dans les services académiques

L'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional évalue et conseille les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Sous l'autorité du recteur, il contrôle le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Il a également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovants des enseignants et des établissements.

L'inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique ou général (IEN-ET ou IEN-EG)

Au sein de l'enseignement en lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

L'inspecteur de l'Éducation nationale du premier degré (IEN)

Placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, il est généralement chargé d'une circonscription du 1er degré. Il évalue les structures et prépare la carte scolaire. Il examine et valide les projets pédagogiques, participe à la gestion des personnels du premier degré, anime pédagogiquement et administrativement sa circonscription et conduit en liaison avec l'IA-DASEN une politique de communication et d'information en direction des élus locaux, des associations de parents d'élèves et des représentants du personnel. Il participe au recrutement et à la formation initiale et continue des personnels du 1er degré, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan académique de formation.

Les conseillers techniques du recteur

Outre les corps d'inspection, le recteur dispose d'une équipe de conseillers techniques et de chargés de mission placés directement sous son autorité.

Ils interviennent sur différentes thématiques telles que la formation des personnels, l'information et l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue, le numérique éducatif ou encore la recherche, développement, innovation et expérimentation.

Le recteur est également conseillé dans les domaines de la scolarisation des élèves handicapés par le conseiller technique École inclusive, dans le domaine sanitaire et social par le médecin, l'infirmière et l'assistante sociale conseillères techniques, et dans les domaines de la culture et des relations internationales.

Dans les établissements scolaires

Le chef d'établissement et ses adjoints

Sous l'autorité du recteur, le chef d'établissement participe à la mise en œuvre de la politique éducative nationale et académique. Il est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est responsable des équipes éducatives et administratives de son établissement. Pour les personnels placés sous son autorité, il est le garant d'une gestion des ressources humaines de proximité. Il gère également les équipements et entretient le dialogue avec les collectivités locales. Le chef d'établissement peut être secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint. Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière, administrative et de ressources humaines, le chef d'établissement est également secondé par son adjoint gestionnaire.

L'enseignant

La fonction de l'enseignant est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Sous l'autorité du chef d'établissement, il a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Dans son établissement, l'enseignant participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. S'il est professeur principal, il intervient à la fois comme coordonnateur de l'équipe enseignante et comme conseiller de chaque élève ; à ce titre, il est un interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le suivi des élèves.

Le psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)

Qu'il soit issu de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer à l'école et en Rased ou de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour travailler en CIO, en collège ou en lycée, le psychologue de l'Éducation nationale contribue au parcours de réussite des élèves.

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Le conseiller principal d'éducation seconde le chef d'établissement et son adjoint dans l'organisation de la vie scolaire dans un établissement d'enseignement secondaire. Il est responsable du suivi des absences des élèves. Il accompagne, conseille et contribue à la mise en place d'un cadre de vie favorisant leur réussite scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté. Il participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la formation des délégués ; le plus souvent, il gère les activités du foyer socio-éducatif et anime, avec le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de la vie lycéenne ou collégienne ou de la maison des lycéens. Il est également chargé de l'animation de l'équipe des personnels de vie scolaire.



L'assistant d'éducation

Dans le 2nd degré, l'assistant d'éducation participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves. Il exerce les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en internat, l'encadrement des sorties scolaires, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui aux documentalistes, l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude et aux devoirs.

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés sous contrat de droit public. Dans le cadre de leurs missions, les AESH accompagnent les élèves dans :

- ☑ les gestes de la vie quotidienne en assurant les conditions de sécurité et de confort, en favorisant leur mobilité ;
- ☑ l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) ;
- ☑ l'accompagnement des activités de la vie sociale et relationnelle.

Les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires sont coordonnés au sein des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

L'assistant de service social

Il apporte sa contribution à la prévention de l'échec scolaire et à ses conséquences par un travail en étroit partenariat notamment avec l'infirmier, le médecin scolaire, le PsyEN et le CPE. Son action s'articule autour de trois axes principaux : le suivi et l'orientation des élèves en difficulté ; la prévention et la protection des mineurs en danger ; l'éducation à la vie et à la responsabilité.

L'infirmier

L'infirmier est le référent santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et de tous les adultes de la communauté scolaire.

Le médecin scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale contribue au suivi de santé des élèves de la maternelle au lycée sur un secteur géographique donné. Il effectue le bilan de santé obligatoire des grandes sections de maternelle, les examens médicaux pour les élèves mineurs nécessitant une dérogation dans le cadre des travaux réglementés en lycée professionnel.

Il répond aux demandes émanant de la communauté éducative pour tout problème de santé, en particulier concernant les troubles d'apprentissage dont il est le spécialiste . Il travaille en partenariat avec l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale ainsi qu'avec les services de soins hospitaliers et libéraux. Il participe à l'accueil des enfants malades et en situation de handicap. Il intervient également dans le cadre de l'urgence pour la protection de l'enfance et pour les maladies contagieuses. Il participe à l'éducation à la santé.

Les personnels administratifs dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)

Attaché de l'administration de l'État, secrétaire administratif ou adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, selon leur corps d'appartenance, les personnels administratifs en poste en EPLE peuvent exercer dans l'un des domaines suivants :

- ☑ ***le service d'intendance*** est en charge de la gestion administrative financière et matérielle. Chaque EPLE dispose d'un secrétaire général d'EPLE qui coordonne l'action des différents personnels en ce domaine ;
- ☑ ***la fonction comptable*** est mutualisée pour six établissements ou plus. L'agent comptable en est le responsable. Il tient la comptabilité des établissements dont il a la charge et établit leurs comptes financiers respectifs. Il est un acteur de la politique de modernisation budgétaire et financière de l'établissement ;
- ☑ ***le pôle secrétariat*** assure la gestion du secrétariat du chef d'établissement et de ses adjoints ainsi que de la scolarité des élèves.

Le personnel de laboratoire

En poste en établissement scolaire, il assiste les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Il exerce ses fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines. Il peut assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels.



UNICORP : 01 83 75 65 12 - © Photo : GettyImages - Juin 2026 - 15193 - 16447

Diffamation, insultes, menaces, conflits, harcèlement…

Aujourd'hui, ces situations sont malheureusement courantes pour les personnels d'éducation. À L'ASL, nos militants font le même métier que vous. Ils connaissent vos risques et sont là quand vous en avez besoin, pour répondre à vos questions, vous orienter, vous accompagner.

www.autonome-solidarite.fr

l'asl

Délégation de Dordogne
05 53 08 96 83
Asl024@autonomesolidarite.fr

Délégation de la Gironde
05 56 24 68 16
Asl033@autonomesolidarite.fr

Délégation des Landes
05 58 56 17 34
Asl040@autonomesolidarite.fr

Délégation du Lot-et-garonne
05 53 68 63 89
Asl047@autonomesolidarite.fr

Délégation des Pyrénées-atlantiques
05 59 46 32 66
Asl064@autonomesolidarite.fr

Être là quand ça compte

Enseigner aujourd'hui demande du courage. Et de l'assurance.

MAIF, assureur N°1 des enseignants*

Transmettre un savoir est une mission immense, encore plus dans une époque en crise. En tant qu'assureur historique des enseignants, nous vous accompagnons dans votre engagement en mettant à votre service des aides professionnelles, des outils pour la classe et bien sûr, des assurances dédiées.

MAIF

assureur militant

MAIF 200, avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. * Enquête en ligne YouGov France réalisée en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +



3

L'ORGANISATION **DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS**

L'organisation des écoles primaires (1er degré)

Les écoles primaires rassemblent les écoles maternelles et élémentaires. Leur responsabilité est partagée entre l'Éducation nationale et la commune ou l'intercommunalité.

L'école maternelle

L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui débute à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée en petite, moyenne et grande sections, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

L'école élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1, CM2 et qui se prolonge jusqu'en 6ème). Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

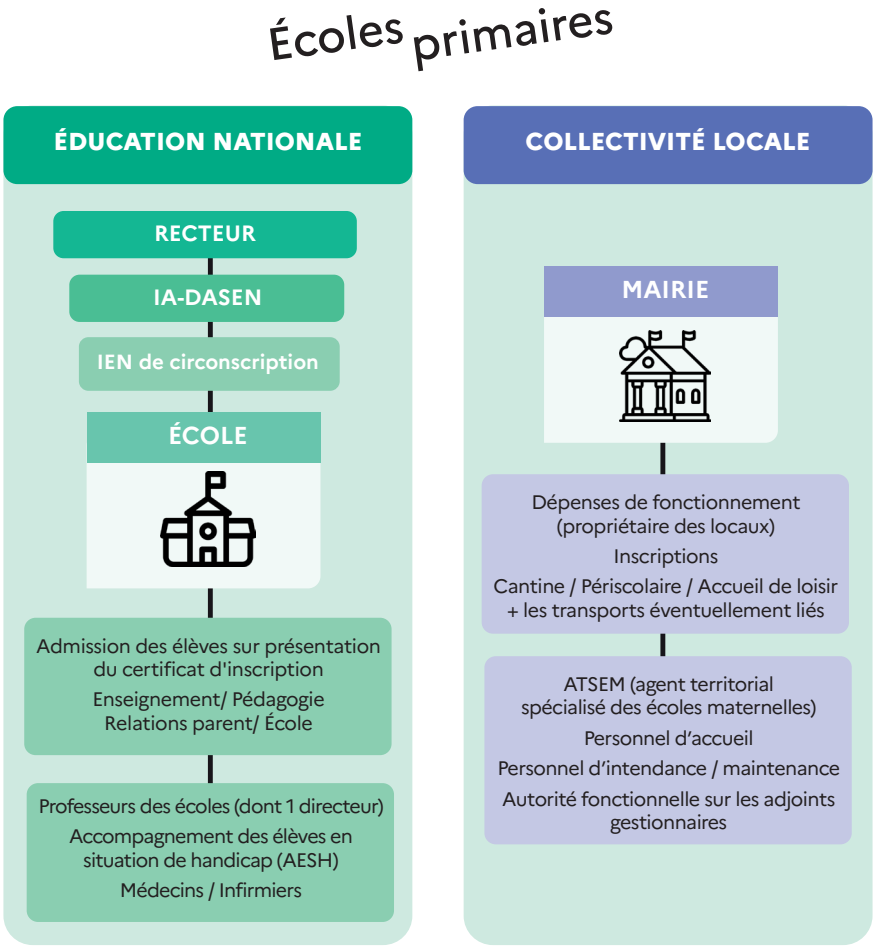

L'organisation des collèges et des lycées (2nd degré)

Le collège

Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes. La gestion de leurs bâtiments relève des départements en application des lois de décentralisation.

Le lycée

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. La scolarité y a lieu en trois ans : la seconde, la première et la terminale. La gestion des bâtiments relève du conseil régional.

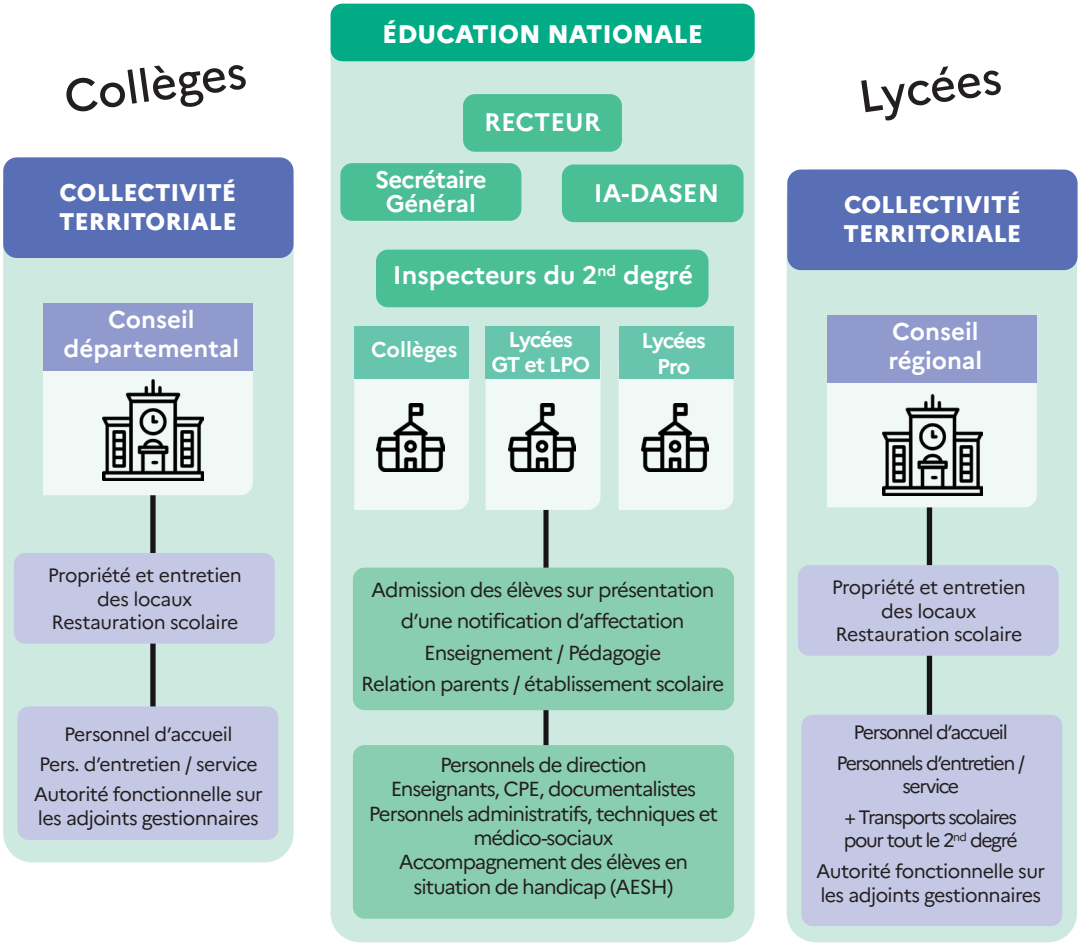

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté Égalité Fraternité

Comment se prépare une rentrée scolaire dans le 2nd degré ?



Octobre 2026

1

OCTOBRE

Prévision des effectifs d'élèves

Sur la base du nombre d'élèves présents dans les établissements de l'académie et en prévision de leur progression entre les différents niveaux scolaires (collège et lycée), les services académiques estiment le nombre d'élèves pour la rentrée suivante. Cette prévision va s'affiner au fil de l'année.

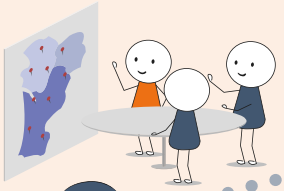

2

DÉBUT NOVEMBRE

Réalisation de la carte des formations

En lien avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et en prenant en compte l'insertion professionnelle des filières et les besoins des territoires, les acteurs de l'éducation étudient les ouvertures et fermetures de formations pour l'année N+1 dans les lycées professionnels (CAP, Bac Pro, BTS...) dont la liste définitive est votée à l'automne.



MARS

Résultats du mouvement national inter-académique des personnels

Tous les personnels enseignants en demande de mobilité ou nouvellement affectés reçoivent les résultats de leurs demandes de mobilité et savent dans quelle académie ils sont affectés.

8

9

AVRIL - JUIN

Mouvement intra-académique des personnels enseignants

Les enseignants peuvent faire une demande de mobilité et de vœux d'affectation (département, zone, ville, établissement) dans l'académie de Bordeaux. Le mouvement concerne les enseignants issus du mouvement inter-académique et les enseignants déjà en poste dans l'académie. L'affectation a lieu en juin.

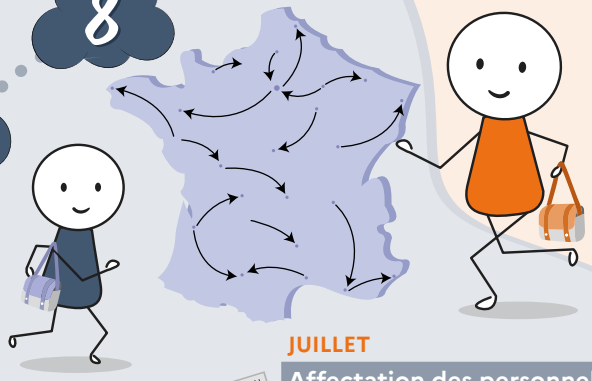

10

JUIN - JUILLET

Affectation des élèves

Les élèves de l'académie reçoivent la confirmation de leur affectation dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.

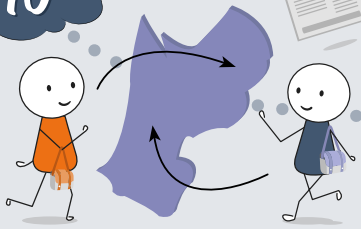

11

JUILLET

Affectation des personnels stagiaires enseignants

Tous les enseignants ayant réussi au concours cette année, reçoivent leur affectation pour l'année scolaire N+1.

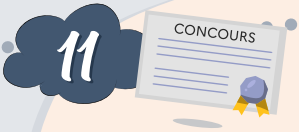

3

NOVEMBRE - DECEMBRE

Ouverture du mouvement national inter-académique des enseignants

Tous les enseignants de l'Éducation nationale peuvent faire une demande de mobilité et réaliser des vœux pour être affectés dans une autre académie.

4

DÉCEMBRE

Attribution des postes à l'académie

Le ministère attribue à l'académie des postes correspondant à des heures d'enseignement et des postes non-enseignants (personnels de direction, administratifs, technique, sociaux et de santé) pour couvrir tous les besoins des élèves pour l'année scolaire N+1.

MINISTÈRE

RECTORAT

5

JANVIER

Répartition des postes dans les départements

Les postes sont répartis entre les départements en fonction de leurs caractéristiques (ruralité, éducation prioritaire, taille des établissement...) et des effectifs d'élèves.

6

FÉVRIER

Répartition des postes dans les établissements

Les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) attribuent les postes aux établissements en fonction de leurs effectifs et leurs besoins spécifiques.

DSDEN

7

FÉVRIER

Calibrage en lien avec le ministère

Le ministère et l'académie estiment la capacité d'accueil des personnels dans l'académie en fonction du nombre de postes vacants et des besoins en recrutement.

SEPTEMBRE

Rentrée des classes

12

LYCÉE

COLLÈGE

ÉCOLE

13

SEPTEMBRE

Constat

Les équipes relèvent le nombre d'élèves présents en classe dans tous les établissements.

ARRIVÉE

Septembre 2027

Le Service de défense et de sécurité académique

Institué par le décret n° 2025-75 du 29 janvier 2025, le SDSA est l'instance de pilotage qui met en œuvre et coordonne la politique de défense et de sécurité ainsi que la lutte contre les atteintes aux valeurs de la République, en particulier les atteintes à la laïcité. Il concourt par son action à la protection de la communauté éducative.

Placé sous l'autorité directe du recteur et dirigé par sa directrice de cabinet, le SDSA fédère un réseau de référents académiques constitués par pôles et de correspondants départementaux pour garantir, en cas d'alerte ou de crise, une action de proximité.

Le SDSA se déploie autour des champs d'action suivants :

- ☑ Veille, alerte, traitement et suivi des incidents graves ;
- ☑ Respect des valeurs de la République, atteintes au principe de laïcité, lutte contre les séparatismes, la radicalisation et les dérives sectaires ;
- ☑ Accompagnement et soutien aux victimes ;
- ☑ Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement ;
- ☑ Prévention, sécurisation des établissements et gestion de crise ;
- ☑ Sécurité numérique ;
- ☑ Accompagnement de l'Enseignement supérieur, la Recherche, la Jeunesse et les Sports à l'échelle de la région académique Nouvelle Aquitaine.

Contact : ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

L'équipe académique Valeurs de la République

Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels a pour mission de transmettre aux élèves. Faire respecter et vivre la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou contestation de ce principe constitutionnel.

L'équipe académique Valeurs de la République (EAVR) se donne pour objectif de faire partager et comprendre le principe de laïcité et les valeurs de liberté, égalité, fraternité, et lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle promeut l'ensemble des fondements de la vie démocratique issus des principes universels des droits de l'Homme et favorise la culture de l'engagement. Elle propose aussi des ressources et des dispositifs pour mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité dans les établissements et les écoles.

Cela se traduit par la prévention des atteintes à la laïcité grâce à la formation des personnels, le soutien des professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes, la valorisation des actions en faveur des valeurs de la République. En parallèle, l'EAVR accompagne les personnels dans l'analyse et le traitement des situations d'atteinte à la laïcité, de contestation de l'enseignement ou de racisme et d'antisémitisme.

Coordonnée par un référent académique et sous l'autorité du recteur, l'équipe académique est pluridisciplinaire et pluri-catégorielle. La diversité des profils des membres qui la composent garantit un large panel de compétences au bénéfice du traitement des situations rencontrées et de la mise en œuvre de solutions adaptées.

Contact : eavr@ac-bordeaux.fr

Les équipes mobiles de sécurité

L'académie de Bordeaux est dotée d'une équipe mobile de sécurité, elle est placée sous l'autorité du recteur auprès duquel est nommé un conseiller sécurité. Pilotée par le cabinet et sous la responsabilité du conseiller sécurité, l'équipe mobile de sécurité a principalement pour missions :

- ☑ d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des procédures réglementaires de mise en sécurité des personnes et des biens (Plan particulier de mise en sécurité attentat intrusion et exercice attentat intrusion, diagnostic de sécurité, aide au diagnostic de mise en sûreté pour le 1er degré) ;
- ☑ d'assister les établissements en cas de tension ou de crise liée à l'insécurité ;
- ☑ d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords en lien avec les forces de sécurité intérieure ;
- ☑ de contribuer à améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques ;
- ☑ de proposer des formations sur les problématiques de sécurité ;
- ☑ de réaliser les Enquêtes Locales de Climat Scolaire à la demande des EPLE ou des directeurs d'école ;
- ☑ de former les personnels de direction, les équipes de direction, les IEN et les directeurs d'école à la prévention et gestion des crises ;
- ☑ d'accompagner les médiations pour gérer les conflits entre parents et enseignants (1er et 2nd degrés) ;
- ☑ de former les équipes de vie scolaire et les enseignants à la gestion des conflits ;
- ☑ de contribuer à la sensibilisation des élèves sur les dangers d'internet (cyber-harcèlement) ;
- ☑ de former, tutorer et accompagner les assistants de prévention et de sécurité (APS) dans les EPLE en REP+ ou Politique de la Ville ;
- ☑ de participer aux audits de climat scolaire en collaboration avec les IA-IPR EVS.

Une équipe d'agents est positionnée dans les locaux de la direction des services académiques de l'Éducation nationale de chacun des départements de l'académie (exceptée pour l'EMS 24 positionnée au lycée polyvalent Albert Claveille à Périgueux). Elle agit toujours sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'école, après instruction du recteur.

Contact : ems.academie@ac-bordeaux.fr
ou 05 40 54 70 36

La cellule académique "Lutte contre le harcèlement"

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni racisme, antisémitisme, violences scolaires ou sexistes, ni LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

La prévention contre le harcèlement se traduit par la mise en place de référents harcèlement dans tous les rectorats et les DSDEN, d'ambassadeurs lycéens et collégiens dans les établissements et enfin par le programme de lutte contre le harcèlement : **pHARe**.



Dans l'académie de Bordeaux, tous les établissements du premier et du second degrés sont engagés dans ce programme. 99.6 % des établissements ont déjà constitué une équipe de personnels ressources, aptes à accompagner les signalements qui leur sont transmis.

Contact : harcelement@ac-bordeaux.fr

L'observatoire LGBT+

Créé en 2025-2026, le Groupe Académique et de Lutte contre les LGBTphobies (GRAAL) traduit l'engagement de l'académie de Bordeaux en faveur d'un climat scolaire serein, inclusif et respectueux de chacun. Il a pour mission d'accompagner les établissements dans la prévention, l'identification et le traitement des situations de LGBTphobie.

Une adresse dédiée est mise à disposition des personnels : graal@ac-bordeaux.fr

Parmi les temps forts de l'année 2026-2027 figurent la Journée internationale contre les LGBTphobies (17mai) et la Quinzaine des Fiertés (17 au 30 mai°

En savoir plus : www.ac-bordeaux.fr/prevention-des-lgbtphobies



4

CARRIÈRE **ET VIE PROFESSIONNELLE**

Les démarches à votre arrivée

Vous venez d'arriver dans l'académie de Bordeaux et devez effectuer une série de démarches administratives.

Après avoir fourni un RIB, une copie de votre carte d'identité et rempli les documents administratifs à destination de votre service gestionnaire, chacun d'entre vous, que vous soyez enseignant ou non enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, est concerné par l'attribution des éléments suivants :

Votre NUMEN (numéro d'identification Éducation nationale)

Ce numéro unique est attribué à chaque personnel pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres et lettres).

Le NUMEN vous est indispensable pour :

- ☑ activer votre messagerie professionnelle académique ;
- ☑ vous inscrire aux concours, formations... ;
- ☑ activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

Ce NUMEN vous est transmis par :

- ☑ votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du 2nd degré ;
- ☑ le service qui gère votre dossier administratif.

Vous pouvez aussi en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).

Une adresse de messagerie professionnelle

Tous les personnels de l'académie de Bordeaux disposent de facto d'une messagerie électronique dont l'adresse se compose généralement comme suit : prenom.nom@ac-bordeaux.fr.

Cette messagerie est indispensable pour toute communication avec les services et le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle.

Pour la consulter sur ordinateur, mobile ou tablette, en vous connectant au webmail mis à votre disposition par l'académie : https://courrier.ac-bordeaux.fr/

Il est également possible de la configurer sur vos téléphones mobiles et tablettes professionnels avec l'assistance de la direction des services informatiques (DSI).

Pour toute question ou difficulté de paramétrage : https://amerana.easyvista.com/

Un espace professionnel

Cet espace vous permet de retrouver l'ensemble des applications web professionnelles et ressources majeures (messagerie électronique, annuaire, assistance et supports etc.)

L' outil vous permet également d'être informé des opérations inhérentes à votre profil métier :

- ☑ informations relatives aux campagnes en cours (mutation, évaluation, avancement...) ;
- ☑ informations générales (annuaire, action sociale...) ;
- ☑ informations pratiques (outils informatiques, formations, accompagnement professionnel...).

Pour y accéder :
https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/



Vos droits et devoirs

Les droits

- ☑ droit à rémunération après service fait, et à l'application du régime spécial de retraite de la fonction publique et du régime de retraite de sécurité sociale ;
- ☑ droit à congés annuels, congés de maladie, congés de maternité et congés parentaux, congés de formation professionnelle et droit à la formation permanente, congés pour formation syndicale ;
- ☑ liberté d'opinion et égalité de traitement ;
- ☑ droit syndical et participation des délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration de règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à la carrière ;
- ☑ droit de grève ;
- ☑ protection judiciaire contre menaces, violences, vols de fait, injures, diffamations ou outrages dont les agents pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et droit à la réparation du préjudice ;
- ☑ communication des appréciations générales exprimant la valeur professionnelle de l'agent et droit d'accès à son dossier individuel.

Les devoirs

Les agents :

- ☑ consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées (sauf dérogations accordées) ;
- ☑ sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal ;
- ☑ doivent faire preuve de discrétion professionnelle ;
- ☑ doivent respecter le principe de neutralité de service public et les obligations de laïcité ;
- ☑ ont le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public ;
- ☑ sont responsables, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, de l'exécution des tâches qui leur sont confiées, doivent se conformer aux instructions de leur supérieur hiérarchique (sauf dans le cadre d'ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public) ;
- ☑ ne sont pas dégagés des responsabilités qui leur incombent par la responsabilité propre de leurs subordonnés ;
- ☑ la durée hebdomadaire du travail dans la fonction publique de l'État est fixée à trente-cinq heures. Les obligations de service des personnels administratifs, techniques et ouvriers sont annualisés (1 607 heures/an) ;
- ☑ s'exposent à une sanction disciplinaire pour toute faute commise dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

Votre RH de proximité

La gestion des ressources humaines est depuis plusieurs années conduite en lien étroit avec les établissements et les corps d'inspection. Le rôle des chefs d'établissement et des gestionnaires comme premiers maillons de cette gestion de proximité des personnels est affirmé et conforté au sein de l'académie.

Afin de renforcer l'efficacité de cet objectif majeur de la gestion des ressources humaines, l'académie de Bordeaux a mis en place depuis la rentrée 2020 un réseau de nouveaux acteurs dédiés à la GRH de proximité chargés d'écouter et d'accompagner les collègues au plus près de leur lieu d'activité.

Les 25 conseillers RH de proximité peuvent être sollicités par tous les personnels à titre individuel, qu'ils soient enseignants du 1er degré ou du 2nd degré, ou non enseignants. Ils informent ou orientent sur différents sujets : information sur la carrière ou sur le mouvement, réorientation professionnelle, difficulté professionnelle, etc.

6 DRH de proximité (DRHP) animent le réseau des conseillers RH au niveau départemental. Outre cette animation les DRHP accompagnent les agents et les encadrants sur les sujets RH.

Contactez votre conseiller RH

Identifiez votre ZAP afin de connaître votre conseiller RH de proximité puis ***prenez rendez-vous sur un créneau disponible*** grâce à l'application Proxi RH.

Utilisez la carte sur le site de l'académie de Bordeaux :

https://www.ac-bordeaux.fr/la-grh-de-proximite

Qui gère votre dossier ?

Le pôle ressources humaines rassemble l'ensemble des services et divisions qui gèrent et suivent votre carrière.
Selon votre statut, vous relèverez d'un service spécialisé qui pourra vous apporter toutes les informations utiles et nécessaires au déroulement de votre carrière professionnelle. Dès votre prise de fonction, vous pourrez prendre contact avec le gestionnaire de ce service.

Les ressources humaines

Le pôle des ressources humaines est composé de :

- ☑ la Direction des personnels enseignants (DPE) pour les enseignants du 2nd degré, PsyEN, et CPE ;
- ☑ la Direction de l'Encadrement et des Personnels administratifs, techniques, de laboratoire santé, sociaux (DEPAT) pour les personnels administratifs et techniques ;
- ☑ la Direction Expertise Paye et Pensions (DEPP) ;
- ☑ la Direction d'Appui aux Ressources Humaines (DARH) outre sa mission de conseil aux agents, assure le pilotage de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des agents à chaque étape de leur carrière en matière de reconversion professionnelle ou de matien dans l'emploi ;
- ☑ la Direction des personnels à l'accompagnement scolaire (DPASCO) qui assure la gestion administrative et financière des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et des assistants d'éducation (AED) ;
- ☑ la Direction du conseil, de la vie scolaire, et des affaires juridiques (DCVSAJ) qui assure quatre missions principales, au sein du service inter-académique des affaires juridiques (SIA-AJ) : le contentieux, le conseil juridique, le contrôle de légalité et des missions transversales comme le suivi des protections fonctionnelles ;
- ☑ le réseau des ressources humaines de proximité, composé de 6 DRH de proximité et 25 conseillers RH de proximité au sein de chaque zone d'animation pédagogique (couvrant les départements 24 / 33 / 40 / 47 / 64).

Vous êtes un personnel enseignant

- Du 1er degré

Tous les enseignants du 1er degré sont gérés par la DSDEN du département d'affectation et par la plateforme mutualisée de la division de la gestion individuelle et paie (DGIP) centralisée à la Dsden 33 pour leur rémunération.

Contact : à retrouver à partir de la page 64.

- Du 2nd degré

L'ensemble des enseignants, adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires, PsyEN et CPE du 2nd degré sont gérés par la direction des personnels enseignants d'éducation et d'orientation (DPE).

Contact : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

- Dans l'enseignement privé

La direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP) assure la gestion administrative et financière des personnels enseignants (contractuels et délégués) des établissements d'enseignement privés sous contrat du 2nd degré.

Contact : ce.dgep@ac-bordeaux.fr

Du 1er degré :

Contact : 24.prive@ac-bordeaux.fr

Vous êtes un personnel administratif

La gestion de l'ensemble des personnels administratifs est assurée par la direction de l'encadrement des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, sociaux et de santé (DEPAT).

Contact : ce.depat@ac-bordeaux.fr

Vous êtes un personnel AESH/APSH

Votre service de gestion administrative est votre employeur : la DSDEN du département d'affectation.

Votre service de gestion financière est la DPASCO du rectorat de Bordeaux : annuaire de la DPASCO3 ou ce.dpasco@ac-bordeaux.fr

Plus d'informations : www.ac-bordeaux.fr Onglet "Carrière/AESH" ou « Carrière/APSH »

Vous êtes un personnels AED

Si vous êtes en CDD :

Votre service de gestion administrative est votre employeur : votre établissement d'affectation.

Votre service de gestion financière est la

DPASCO du rectorat de Bordeaux : annuaire de la DPASCO2 ou ce.dpasco@ac-bordeaux.fr

Si vous êtes en CDI :

Votre service de gestion administrative et financière est la DPASCO du rectorat de Bordeaux : dpasco3-aedcdi@ac-bordeaux.fr

Plus d'informations : www.ac-bordeaux.fr Onglet "Carrière/AED"

Vous êtes un personnel Jeunesse et sport

Votre service gestionnaire est le service RH de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (Drajes) pour les personnels d'inspection et les personnels techniques et pédagogiques (PTP).

Contact : drajes-na-rh@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

La rémunération

Pour toute question relative à votre rémunération, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui saura vous réorienter le cas échéant.

De même, pour les questions concernant le déroulement de carrière, votre gestionnaire est votre interlocuteur privilégié. Dans ces deux domaines, rémunération et déroulement de carrière, le conseiller RH de proximité (cf. paragraphe « la GRH de proximité ») peut également vous apporter des réponses ou vous orienter le cas échéant.

Vos bulletins de paie seront disponibles sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public : ensap.gouv.fr

Le supplément familial de traitement (SFT)

Le supplément familial de traitement est un élément de traitement à caractère familial attribué aux agents publics (titulaires, stagiaires et non titulaires) ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

Ces dernières visent une situation de fait et non un lien de droit. Pour en bénéficier, un lien juridique de filiation ou de parenté n'est pas nécessaire. Il faut assurer la charge effective et permanente de l'enfant. Il est versé sous réserve que le conjoint ne perçoive pas de son employeur un avantage de même nature.

Le montant du SFT se compose d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement brut ; les deux varient selon le nombre d'enfants à charge :

Enfants	Élément fixe	Éléments proportionnels*
1	2,29€	
2	10,67€	3% du traitement indiciaire
3	15,24€	8% du traitement indiciaire
Enfant supp	4,57€	6% du traitement indiciaire

** Taux plancher : indice brut 524 - indice majoré 454 / Taux plafond : indice brut 879 - indice majoré 722*

Pour en savoir plus : adressez-vous à votre gestionnaire.

La carrière et l'évolution

Pour toutes questions relatives à votre carrière et évolution, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui sauront vous réorienter le cas échéant.

Tout agent public de l'académie de Bordeaux, ayant été reçu en premier niveau d'information par son gestionnaire RH, un conseiller RH de proximité, ou tout autre acteur RH, et souhaitant être accompagné dans la réflexion, l'élaboration et / ou la mise en œuvre d'un projet de mobilité, d'évolution ou de reconversion professionnelle peut être orienté vers un entretien auprès d'un conseiller mobilité carrière (CMC).

L'accompagnement et le conseil d'un CMC consistent à aider l'agent à faire le point sur son parcours professionnel, explorer les possibilités d'évolution ou de mobilité, construire un plan d'action pour la mise en œuvre de son projet, engager un parcours de reconversion professionnelle, rechercher et candidater à un emploi.

Retrouver sur la page intranet de la DARH2 les ressources mobilités et évolution professionnelle : https://intranet.ac-bordeaux.fr/mini-home/ressources-mobilite-et-evolution-professionnelle

Contact : ce.sarh2@ac-bordeaux.fr

La mission académique de l'encadrement

La Mission académique de l'encadrement (MAE) a pour objectif de constituer un vivier de hauts potentiels au sein de l'académie, venus de tous horizons (personnels de direction, inspecteurs, enseignants du 1er et 2nd degrés, administratifs...) et appelés à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Tous les ans et demi, une cohorte d'une trentaine de participants est identifiée comme correspondant aux critères de la MAE (force de l'engagement, qualités d'encadrant...) et se voit proposer la première année un ensemble de formations et d'immersions adaptées aux responsabilités des cadres supérieurs (gestion de crise, communication, management de cadres...). La seconde année est d'avantage consacrée à des préparations plus opérationnelles (entretiens pour des postes fonctionnels, valorisation du CV...), afin d'accompagner ces agents très concrètement sur des postes à fort enjeu. Les différentes cohortes sont également encouragées à échanger entre elles et à partager leurs expériences.

Les participants de la MAE rejoignent ainsi un réseau s'étoffant chaque année, et sur lequel ils peuvent s'appuyer tout au long de leur carrière, pour obtenir des conseils, se renseigner sur des parcours et évoluer professionnellement. Enfin, un dispositif de mentorat à l'échelon de la région académique permet de proposer à chaque membre de la MAE un suivi sur-mesure et un conseil personnalisé.

Les évaluations

Des temps sont dédiés tout au long de la carrière des agents à l'échange et l'évaluation des compétences.

Pour les enseignants, personnels d'éducation ou psychologues de l'Éducation nationale, des rendez-vous de carrière rythment le parcours professionnel. Ce temps d'échange entre agent, chef d'établissement et inspecteur est axé sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Pour les personnels d'administration ou d'encadrement, un entretien professionnel a lieu chaque année généralement entre mars et juillet avec le supérieur hiérarchique. C'est un moment important pour aborder l'ensemble les objectifs individuels et collectifs qui ont été fixés, mais aussi pour mettre en avant les compétences acquises, les besoins de formation et les perspectives professionnelles.

Les personnels accompagnant les élèves en situation de handicap, qu'ils soient recrutés par contrat à durée déterminée (CDD) ou par contrat à durée indéterminée (CDI), bénéficient au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel.

Les conditions de travail

Les congés

Les droits à congés annuels sont de 9 semaines, soit 45 jours pour un temps complet dont un jour est restitué au titre de la journée de solidarité.

Ils sont proratisés pour les temps partiels :

90 % = 40,5 jours, 80 % = 36 jours,

60 % = 27 jours et 50 % = 22,5 jours.

En cas d'aménagement du temps de travail sur la semaine ou sur deux semaines, chaque jour non travaillé dans la semaine est décompté pour une journée de congé.

L'organisation de l'emploi du temps des personnels administratifs affectés dans les établissements scolaires est établie par l'équipe de direction conformément à la règle de l'annualisation du temps de travail (1 607h) sur l'année scolaire et des nécessités de service.

Les personnels enseignants en écoles et établissements scolaires bénéficient de congés correspondant aux vacances scolaires.

Les congés exceptionnels

Outre les autorisations d'absence de droit (fonctions électives, fonctions syndicales, fonctions électives non syndicales), l'agent peut bénéficier, sous réserve des nécessités du service, d'autorisation d'absence pour des évènements personnels et familiaux :



- ☑ mariage ou PACS du fonctionnaire ou du contractuel > 5 jours ouvrables ;
- ☑ naissance ou adoption > 3 jours ouvrables ;
- ☑ maladie très grave ou décès du conjoint, père, mère ou enfants > 3 jours ouvrables.

Dans le cas d'un mariage ou d'un décès, il appartient aux chefs de service d'examiner si, compte tenu des déplacements à effectuer, la durée de l'absence peut être majorée de délais de route (maximum : 48 heures, aller et retour).

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr

Congés maternité et paternité

Vous devez être en position d'activité, de détachement ou de congé parental pour bénéficier du congé maternité. Si votre grossesse intervient au cours d'un congé parental, votre congé parental prend fin automatiquement à la date à partir de laquelle vous bénéficiez de votre congé de maternité. Le congé maternité vous est automatiquement accordé lorsque vous en faites la demande accompagnée d'un certificat établi par le médecin ou la sage-femme qui suit votre grossesse. La durée du congé maternité varie, dans les conditions suivantes, en fonction du nombre d'enfants que vous avez déjà à charge avant la naissance de l'enfant (entre 16 et 26 semaines).

La durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant est fixée à 25 jours calendaires (c'est-à-dire correspondant à la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés). Le congé comporte 2 périodes distinctes suivantes : une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance. Ces jours sont cumulables avec les 3 jours de congés exceptionnels. Lorsque l'agent prend ces 3 jours de congés, les 4 jours de congés paternité sont à prendre juste après une période de 21 jours calendaires.

Garde d'enfant malade

☑ Pour un agent élevant seul son enfant, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;

☑ Pour un couple d'agents travaillant dans le secteur public, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12. Les deux parents se répartissent les jours à leur convenance. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel) ;

☑ Pour un couple dont le conjoint ne bénéficie pas d'autorisation d'absences rémunérées, le nombre de jours est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;

☑ Lorsque le conjoint bénéficie d'un nombre de jours d'autorisation d'absence inférieur à 6, l'agent peut alors prétendre à la différence des jours non octroyés.

Exemple : un conjoint ne bénéficie que de 2 jours alors l'agent bénéficie de ses 6 jours + 4 jours. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel).

Le compte épargne-temps (CET)

Chaque agent a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps, de l'alimenter et / ou de se faire indemniser des jours épargnés. La circulaire définissant les modalités concernant le CET est habituellement transmise en décembre ou en janvier.

Le compte épargne-temps est exclusivement alimenté par le report de jours de RTT ou de congés annuels, soit 44 jours de congés (dont 20 jours de RTT) et le report de jours est autorisé seulement si l'agent a pris au moins 20 jours de congés annuels. Seuls les jours non pris sur les 44 jours de congés de la période de référence en cours peuvent être reportés l'année suivante ou versés au compte épargne temps.

Le télétravail

Le télétravail est possible pour certains postes mais il n'est effectif qu'après la signature d'un protocole d'accord signé par l'agent et son supérieur hiérarchique ainsi que de son annexe, définissant la composition du poste de travail par la direction des systèmes d'information.

L'accord est passé pour une période d'un an à compter de la date d'effet mentionnée à la fin de ce protocole. Il est renouvelable chaque année après entretien avec le supérieur hiérarchique et accord de l'autorité académique.

La mobilité

Les opérations de mobilité se déroulent habituellement en janvier pour le mouvement inter-académique, en mars pour le mouvement intra-académique et fin juin pour le mouvement interne du rectorat. Généralement, une stabilité sur poste de 3 ans est souhaitée.

Plus d'informations : education.gouv.fr

Les instances de dialogue social

La participation des agents de l'État à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs.
Le principe de participation signifie que les agents sont associés aux mesures qui les concernent, qu'elles soient individuelles ou collectives. La participation des fonctionnaires est mise en œuvre, selon l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, par « l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs ». La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a largement modifié les règles de représentativité, la composition et le rôle des organismes consultatifs.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a fait évoluer les instances du dialogue social.

L'académie de Bordeaux compte plusieurs instances de dialogue social :

- ☑ les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et départementales (CAPD) ; les Commissions consultatives paritaires (CCP) et mixtes (CCM) ;
- ☑ le Comité social d'administration académique (CSAA) et sa formation spécialisée ;
- ☑ le Comité Spécial d'Administration Départemental (CSAD) ;
- ☑ le Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) ;
- ☑ le Comité de l'action sociale académique (CAAS) et départemental (CDAS) ;
- ☑ le Comité départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

La retraite

La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires et, après leur décès, à leurs ayants cause, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions. Son montant tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis. Retrouvez ci-après des informations générales sur le droit à pension, les procédures à suivre et des contacts utiles.
Toutes les informations sur : education.gouv.fr

Les démarches en ligne

Colibris : vos démarches RH en un clic !

Une plateforme numérique lancée depuis novembre 2021 dans l'académie de Bordeaux permet de dématérialiser et faciliter les démarches liées aux ressources humaines. Accessible à tous les agents de l'académie via PC, tablette ou mobile, Colibris permet un meilleur suivi et une traçabilité des échanges, un taux de réponse de 100% et une amélioration importante du temps de réponse.

Retrouvez toutes les démarches disponibles sur : www.ac-bordeaux.fr/colibris

E-colibris : l'application mobile !

L'application e-colibris est téléchargeable par les agents de l'académie de Bordeaux depuis tous les smartphones sur iOS ou Android et permet d'accéder à toutes les démarches RH en ligne de manière intuitive et simplifiée ainsi qu'à des informations sur sa situation administrative.

Informations et tutoriel : www.ac-bordeaux.fr





L'École académique de la formation continue

L'école académique de la formation continue (EAFC) concourt, sous l'autorité du recteur, à la définition du programme académique pluriannuel de formation.

La formation continue représente pour chaque agent un droit. Elle lui permet de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées. Le programme académique de formation (PAF) permet aux personnels de l'académie de se former dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il existe différentes modalités d'inscription en fonction du type de formation.

La formation à candidature individuelle

Vous pouvez choisir à titre individuel de suivre une formation répondant à vos attentes de développement professionnel. L'école académique de la formation continue (EAFC) met à votre disposition un site qui répertorie les formations disponibles par thématique.

L'offre de formation collective et l'offre locale de formation à public désigné

L'offre collective vise prioritairement à accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel ayant des effets sur les conditions de fonctionnement d'un service ou sur les conditions d'accueil et d'enseignement au sein d'un établissement scolaire ou d'un territoire identifié.

L'offre collective de formation veillera à prendre pleinement en compte les besoins exprimés par les personnels. Dans ce but, des modalités appropriées devront être mises en place pour associer les collectifs professionnels concernés à la définition des contenus et des objectifs des formations dispensées.

Plus d'informations : www.ac-bordeaux.fr/eafc

Le compte professionnel de formation

Il s'agit d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, mobilisables pour l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

Pour information, un agent acquiert 25 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Une circulaire académique est diffusée chaque année au printemps.

Les formations inscrites au plan académique de formation n'ouvrent pas droit à l'obtention d'un CPF auprès d'un autre organisme de formation.

Plus d'informations :
www.moncompteformation.gouv.fr



L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, de la restauration, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les prestations d'action sociale couvrent les domaines suivants :

- ☑ Des aides en faveur des enfants
- ☑ Des aides en faveurs des enfants en situation de handicap
- ☑ Des aides en faveur du logement
- ☑ Des aides à la restauration
- ☑ Des aides financières

Toutes les informations sur le guide de l'action sociale téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique personnels, action sociale : www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-personnels

Action sociale interministérielle
La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) propose en complément des aides académiques, des actions s'adressant spécifiquement aux agents de la fonction publique d'État de la Nouvelle-Aquitaine.

Plus d'informations sur le site :
www.sriasnouvelleaquitaine.fr

Logement
Les aides concernant l'accès au logement ou les aides concernant la recherche de logement

Logement social des personnels de l'académie de Bordeaux

Le ministère de l'Éducation nationale est sous convention avec action logement. La plateforme AL'in est à votre disposition pour déposer une demande de logement social en tant que personnel affecté dans l'académie.

Secteur Bordeaux / Bordeaux Métropôle

Les résidences de services de l'association Parme pour les personnels affectés sur ce secteur : un accès privilégié au parc locatif de la résidence les Acacias située 194 Ter Boulevard Albert 1er, 33800 Bordeaux.

Le rectorat de l'académie de Bordeaux a conclu une convention avec l'association Parme qui propose au centre de Bordeaux des logements meublés de type 1 pour une redevance mensuelle incluant le loyer, les charges et divers services. Les contrats de location vont d'une semaine à trois ans maximum (un an renouvelable deux fois) sans contrainte d'âge.

Les aides à l'installation et à la caution des personnels : partenariats

Aides à la caution

La garantie VISALE est un dispositif gratuit qui concerne tous les publics de 18 à 30 ans. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire qui permet aux futurs locataires, notamment à ceux dont la situation n'offre pas aux bailleurs un niveau de garantie suffisant, d'accéder à un logement du parc privé.

Comment procéder ?
Pour obtenir les renseignements et réaliser les démarches en ligne suivez le lien suivant :
https://www.visale.fr/

Toutes les informations sur les aides à l'installation sont à retrouver sur le guide de l'action sociale, téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique Carrière, action sociale :
www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-121526

L'action de l'État :

Pour favoriser le logement social, l'État dispose dans chaque département de 5% du parc de logements sociaux pour loger les personnels fonctionnaires.

Pour en bénéficier une démarche en deux étapes :

☑ Obtenir un numéro unique (NUR) : la demande s'effectue en ligne en se connectant sur le portail internet de demande de logement social : www.demande-logement-social.gouv.fr puis « je crée une demande ».

☑ Prendre l'attache des interlocuteurs en département :

Dordogne	sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr
Gironde	☑ Soit auprès du service Logement Fonctionnaire - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde Immeuble INNOVA 26, rue des Maraichers 33088 Bordeaux Cedex 05 47 47 47 26 ☑ Soit auprès du bureau de l'action sociale : ce.social@ac-bordeaux.fr
Landes	ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr DDETSPP - Service Solidarités Logement Hébergement 1, place Saint Louis - BP 90371 40012 Mont-de-Marsan Cedex
Lot-et-Garonne	Pas de démarche, prendre l'attache directe des bailleurs sociaux
Pyrénées-Atlantiques	

Logement temporaire / d'urgence

Ce dispositif concerne les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile.

Vous devez vous rapprocher de votre assistante sociale des personnels, votre dossier devant être accompagné d'un rapport d'un travailleur social.

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :
www.prefectures-regions.gouv.fr

Transports et déplacements

Le rectorat prend en charge de manière partielle le prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos. Les titres nominatifs admis à la prise en charge partielle sont :

- ☑ les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ;
- ☑ les cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité ;
- ☑ les abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence » ;
- ☑ les abonnements à un service public de location de vélos (prise en charge non cumulable avec les abonnements précédents lorsqu'ils ont pour objet de couvrir les mêmes trajets).

L'employeur prend en charge la moitié du tarif des abonnements dans la limite du plafond prévu à l'article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010, soit 96,36 € par mois.

L'agent doit récupérer le formulaire de demande et transmettre à son service gestionnaire son dossier complet pour en bénéficier.

Le forfait mobilités durables

Le rectorat verse également une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

L'agent bénéficie l'année suivante du versement du forfait, en une seule fraction de 300 €.
Le paiement du forfait se fait sur demande de l'intéressé à son service gestionnaire en remplissant un formulaire transmis par circulaire annuelle.

Le forfait mobilités durables est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transport publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Cependant, un même abonnement ne peut donner lieu au remboursement transport et au forfait mobilités durables.



La santé, la prévention et la sécurité

La médecine du travail

Spécialisé en santé au travail, le service est en charge de la surveillance médicale des agents et agit en milieu de travail pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail (risques psycho-sociaux, troubles musculosquelettiques...).

Le service est composé de 5 médecins :

Dordogne	Annaïg PRIGENT	Rectorat de Bordeaux 05 57 57 38 18
Gironde	Alexandra DUBERNET DE BOSC Awena JOHN Annaïg PRIGENT	Rectorat de Bordeaux 05 57 57 38 26 Rectorat de Bordeaux 05 57 57 39 18 Rectorat de Bordeaux 05 57 57 38 18
Landes	Claire PATARD	DSDEN Mont de Marsan 06 12 22 42 92
Lot-et-Garonne	Claire PATARD	DSDEN Agen 06 12 22 42 92 - 05 53 67 70 63 sante47.scolaire@ac-bordeaux.fr
Pyrénées-Atlantiques	Servane BONNO-JOUVIN	DSDEN de Pau 05 59 82 22 00 ce.dsden64-medecins@ac-bordeaux.fr

Pour toute urgence médicale

Vous pouvez contacter :

- ☑ les secouristes et agents de prévention et de sécurité des bâtiments :
  - Carayon-Latour : 5 48 02 ;
  - Tour-de-Sèze : 5 43 00 ;
  - DRAJES : 05 56 69 38 68 ;
- ☑ ou le 15.

L'infirmière de santé au travail

Marie-France Meunier-Castagneyrol est joignable au 05 57 57 87 50.



Préau

La plateforme Préau permet gratuitement à tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale, ainsi qu'à leur famille, de bénéficier, après adhésion, de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels.

L'offre de Préau continue de s'étoffer et propose désormais à tous ses adhérents plusieurs accès libres à des services culturels en ligne : cinéma à la demande et en illimité, plateforme de musique en ligne, bouquet de formations personnelles (yoga, cuisine, musique, photographie...), plateforme de presse en ligne Cafeyn, et enfin la plateforme Nextory qui propose des livres audios et numériques.

Plus d'infos et inscriptions gratuite sur www.preau.education.fr

Le partenariat avec la MGEN

En partenariat avec la MGEN, le rectorat s'est engagé à mieux accompagner les personnels de l'académie en favorisant la mise en œuvre d'actions communes de prévention qui peuvent faire l'objet d'actions de formation que vous retrouverez dans le plan académique de formation (PAF).

Un service d'espace d'accueil et d'écoute anonyme, confidentiel et gratuit, offre la possibilité de solliciter un entretien physique et / ou téléphonique avec un psychologue. Ce service est ouvert à tous les personnels de l'Éducation nationale en activité, qu'ils soient adhérents ou non à la MGEN.

Tél. : 0 805 500 005
7 jours sur 7 et 24h sur 24h

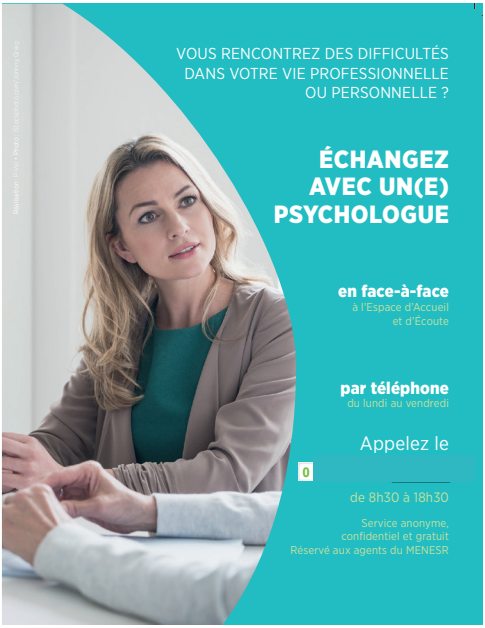

RéseauxPAS
ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

mgen
GROUPE VYV

La psychologue du travail

Rattachée à la Direction des Ressources Humaines du rectorat de l'académie de Bordeaux, la psychologue du travail contribue au développement de la politique de prévention et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Sur sollicitation du secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines, la psychologue du travail réalise des missions de diagnostic, d'accompagnement, de conseil et de sensibilisation afin de prévenir les risques psychosociaux.

Le service social des personnels

Un service social des personnels est à votre disposition pour toute difficulté rencontrée dans les domaines principaux ci-après :

- ☑ professionnel : mutations, adaptation à l'emploi, reconversion, difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions, ...
- ☑ santé : informations et conseils sur les droits liés à des difficultés résultant d'un problème de santé, soutien dans le retour au travail et / ou la cessation d'activité ;
- ☑ social et personnel : écoute, conseil et accompagnement sur les événements familiaux ayant des répercussions sur la vie de l'agent (situation de changement, de rupture), instruction et suivi de dossiers d'aides financières et de prêts auprès des CDAS.

L'assistant de service social est soumis au secret professionnel.

Dans le respect de l'éthique professionnelle dû à l'usager, il travaille en lien avec les médecins du travail, les services de gestion et autres organismes externes dans la recherche de solutions à l'aboutissement du projet vous concernant et ce, avec votre accord.

Dans le cadre de l'accompagnement budgétaire et financier, l'assistant de service social pourra vous orienter vers un conseiller en économie sociale et familiale.

Des assistants sociaux sont rattachés à chaque DSDEN. Pour contacter l'assistant du service social du personnel rattaché à votre établissement, vous pouvez consulter la cartographie en ligne https://www.ac-bordeaux.fr/cartographie-service-social-personnels ou adresser un courriel au secrétariat de la conseillère technique auprès du recteur à l'adresse suivante : ctr-bordeaux@ac-bordeaux.fr.

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Handicap visible ou invisible, auditif, visuel, moteur, mental ou psychique, trouble de santé invalidant : le handicap peut prendre plusieurs formes et être présent à toute étape de la vie professionnelle, lors du recrutement ou apparaitre en cours de carrière.

La déclaration de travailleur handicapé est une démarche volontaire de l'agent. Elle lui permet de bénéficier de droits spécifiques : accès à l'emploi facilité, titularisation hors concours, environnement de travail aménagé, etc.

Vous souhaitez faire reconnaitre votre situation de travailleur handicapé ? contactez la Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre département de résidence : https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-missions-et-fonctionnement#comment-trouver-votre-mdph

La correspondante handicap académique accompagne et conseille les personnels de l'académie tout au long de leur carrière. Soumise au secret professionnel, elle assure une totale confidentialité des échanges.
Contactez la correspondante handicap académique :
correspondant-handicap@ac-bordeaux.fr
05 57 57 38 79

La protection juridique des agents

La collectivité publique est tenue, en application de l'article L.134-5 du code général de la fonction publique, « de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée » et, en application de l'article L. 134-4 du même code, d'accorder sa protection à l'agent qui « fait l'objet de poursuites pénales à raison de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions ».

La protection fonctionnelle constitue une obligation pour l'employeur public contre toutes les attaques dont les agents publics pourraient être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leur qualité. Il revient à l'autorité administrative compétente, qui a octroyé la protection fonctionnelle, de prendre toutes les mesures dans le cadre de celle-ci lui permettant de remplir son obligation de protection vis-à-vis de son agent.

Toute demande de protection fonctionnelle est à adresser par écrit au recteur d'académie, sous couvert de votre N+1.

Dans le cas où ce dernier serait mis en cause, la demande sera adressée sous couvert de votre N+2.
La demande devra être adressée sur la boite mèl : ce.daj@ac-bordeaux.fr

Un formulaire de demande est disponible sur l'intranet de l'académie, à télécharger à l'adresse suivante :
https://intranet.ac-bordeaux.fr/lacademie-de-bordeaux-vous-protege

Un guide de la protection fonctionnelle des agents publics, établi par la DGAFP, est consultable à l'adresse suivante :
https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Publications%20DGAFP/2024/protection-fonctionnelle-agents.pdf

Le registre Santé et sécurité au travail

Ce registre permet à chaque personnel ayant une adresse académique de rédiger des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Accéder à la version dématérialisée du registre ou directement sur ARENA > Ressources et outils > outils



Le dispositif académique de signalement des actes de violences, harcèlements et discriminations : Stop Discri

En application de l'article 80 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique codifié à l'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique, et du décret du 13 mars 2020 (articles R 135-1 à 10 du CGFP), l'académie de Bordeaux dispose d'un dispositif de signalement des actes de violences, harcèlements et discriminations.

Les personnels de l'académie estimant être victimes ou témoins de ces faits peuvent les signaler via ce dispositif, qui garantit confidentialité, protection et accompagnement.

Par le biais d'un formulaire à remplir en ligne, les victimes et témoins décrivent les faits, et peuvent aussi bénéficier d'une écoute téléphonique.

Une fois que la personne à l'origine du signalement accepte la levée de son anonymat, des commissions se réunissent pour discuter des suites à donner au signalement (réorientation vers un autre service, entretien RH, disciplinaire...).



Retrouvez toutes les ressources utiles sur la page intranet dédiée au dispositif Stop Discri : https://intranet.ac-bordeaux.fr/article/dispositif-stop-discri

Les dispositifs cités ci-dessus (accompagnement médical, social et psychologique, protection fonctionnelle, RH de proximité, Stop Discri) sont détaillés sur une page intranet et rassemblés sur un flyer du même nom : « L'académie de Bordeaux vous protège », disponibles à l'adresse suivante : https://intranet.ac-bordeaux.fr/article/lacademie-de-bordeaux-vous-protege

Vos devoirs en tant qu'agents publics

L'information préoccupante :

Si vous craignez qu'un mineur soit en danger, sans preuve directe de crime ou délit avéré, vous pouvez transmettre une information préoccupante auprès de la Cellule de recueil des informations préoccupantes du Département (CRIP). Une information préoccupante alerte sur la situation d'un mineur pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou risquent de l'être, ou que les conditions de son éducation, de son développement physique, intellectuel ou social sont compromises ou risquent de l'être. La CRIP de votre département évaluera ensuite les éléments rapportés et proposera une solution à la situation.

L'article 40 du Code de procédure pénale :

En application de l'article 10 du Code de procédure pénale, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. Tous les agents publics (titulaires, contractuels, vacataires, stagiaires) sont concernés par cet article. L'article 40 du Code de procédure pénale s'inscrit dans des situations urgentes et graves, puisqu'elles constituent un crime ou un délit (exemples : violences sur le personnel, trafics de produits stupéfiants dans l'établissement, violences en réunion sur un élève, suspicion de proxénétisme, viol, ...).



Qualité de vie et conditions de travail

Depuis 2022, un baromètre relatif à la "Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)" est adressé tous les deux ans au mois de juin à l'ensemble des personnels des services académiques (personnels du rectorat et des DSDEN) et depuis 2024 également à l'ensemble des personnels exerçant au sein des écoles et établissements publics de l'académie de Bordeaux.

Constitué de plusieurs questions, il couvre l'ensemble des champs de la QVCT tels qu'établis par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) :

- ☑ conciliation entre vie professionnelle et vie privée ;
- ☑ santé au travail et environnement de travail ;
- ☑ sens au travail et management ;
- ☑ organisation, contenu et réalisation du travail ;
- ☑ relations au travail ;
- ☑ compétences et parcours professionnels ;

Ce baromètre permet de mesurer de façon anonyme et à échéance régulière la perception des personnels et d'identifier des leviers d'amélioration de leur qualité de vie et conditions de travail. Les résultats du baromètre, partagés dans le cadre des instances de dialogue social, sont des supports réguliers d'échanges et de groupes de travail pour l'amélioration des conditions de travail de différentes catégories de personnels.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RESEAU-CANOPE.FR
CANOPÉ
RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Réseau Canopé
Des formations pour toute la communauté éducative

Notre **ambition**

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI ET AVEC VOUS L'ENSEIGNEMENT DE DEMAIN

Réseau Canopé répond aux enjeux éducatifs et sociétaux contemporains.

Notre **mission**

FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations, en présentiel et à distance.

8 grandes thématiques

Coéducation

École inclusive

Bien-être à l'école

Culture et usages du **numérique éducatif**

Éducation aux médias et à l'information

Éducation à la **citoyenneté** et aux **valeurs de la République**

Pratiques pédagogiques collaboratives et innovantes

Éducation à la **transition écologique** et sociale, et au développement durable

reseau-canope.fr

Notre **force**

UN RÉSEAU D'EXPERTS AU SERVICE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

Où **se former ?**

EN LIGNE ET GRATUITEMENT

Modules courts pour explorer, à son rythme de nouvelles pratiques.

CANOTECH
PAR RÉSEAU CANOPÉ

Plateforme de formation pour accompagner les nouveaux enseignants à faire leurs premiers pas avec confiance et réussite.

Premiers pas dans le métier d'enseignant

J'enseigne en maternelle



Parcours de formation à distance pour réussir son entrée dans le métier d'enseignant.

e-INSPÉ

Podcasts sur l'école et ses pratiques.

extraclasse

DANS VOTRE ACADÉMIE

Réseau Canopé contribue au plan de formation de l'école académique de formation continue (EAFC) dans les 5 Ateliers Canopé de proximité de l'académie de Bordeaux :

ATELIER CANOPÉ 24 - PÉRIGUEUX
contact.atelier24@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 33 - MÉRIGNAC
contact.atelier33@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 40 - MONT-DE-MARSAN
contact.atelier40@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 47 - AGEN
contact.atelier47@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 64 - PAU
contact.atelier64@reseau-canope.fr




RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX
RECTORAT DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

5

INFORMATIONS **PRATIQUES**

Annuaire des DSDEN



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Dordogne

Rachel GUILLOU
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Dordogne

Adresse
20, rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PÉRIGUEUX Cedex

Tél. : 05 53 02 84 84
(standard ouvert de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00)

Fax : 05 53 02 84 91

E-mail
24.accueil@ac-bordeaux.fr

Site internet
http://www.ac-bordeaux.fr/dsden24

Horaires d'ouverture au public :
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale
Rachel GUILLOU

Secrétaire générale
Florence BERNARD

E-mail : 24.sg@ac-bordeaux.fr

Adjoint à l'inspecteur d'académie chargé du 1er degré
Jean-Louis ALAYRAC

E-mail : 24.adasen@ac-bordeaux.fr

IEN-IO
Frédéric PALLUY
E-mail : 24.ienio@ac-bordeaux.fr

IEN ET / CT DASEN
Patricia JARDEL

Directrice de cabinet :
Gaëlle BRIFFAUT
E-mail : 24.dircab@ac-bordeaux.fr

Responsable SDJES
Marie-Noëlle SANCHEZ
E-mail : 24.chefsdjes@ac-bordeaux.fr

Pôle Climat Scolaire
Chef de pôle : *Vincent NAVARRO-FONFREDE*
24.climsco@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 73

Division des ressources humaines
Chef de division : *Christophe TAULU*
24.drh@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 43

Division Scolarité et Actions Éducatives
Cheffe de division : *Alexandra SEVA*
24.dre@ac-bordeaux.fr
Pour les affectations :
Collège : 24.affclg@ac-bordeaux.fr
Lycée : 24.afflyc@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 53 02 84 32

Division des structures et des moyens
Cheffe de division : *Marie-Annick BONY*
24.dsm@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 66

Division des affaires générales et budgétaires
Cheffe de division : *Jeanne BREVET KOHLER*
24.dagf@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 52

Pôle académique du 1er degré privé sous contrat
Cheffe de pôle : *Corinne JAMMOT*
24.prive@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 62

Division des systèmes d'information de Proximité
Responsable : *Josiane TROUPENAT et Yohann MELOTTI*
dsi-proxi24@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 46



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde

François-Xavier PESTEL
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde

Adresse
30, cours de Luze
33060 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 56 36 00
(Standard ouvert de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 du lundi au vendredi)

E-mail : dsden33@ac-bordeaux.fr

Site internet
https://www.ac-bordeaux.fr/dsden33/

Horaires d'ouverture au public :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale
François-Xavier PESTEL
Tél. : 05 56 56 36 21

Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques adjoints des services de l'Éducation nationale
Anne CHRISTIE
Jérôme PAILLETTE
Tél. : 05 56 56 36 19

Secrétaire générale
Catherine CHABANNE
Tél. : 05 56 56 36 58

Directrice de cabinet
Camille DA SILVA
Tél. : 05 56 56 36 21

Adjoint au Directeur académique chargé du 1er degré
Christophe MEOT
Tél. : 05 56 56 36 43

IEN-IO (Information Orientation)
Lynda MEGUENINE
Tél. : 05 56 56 49 24

IEN (pôle formation)
Charlotte MILLIARD
Tél. : 05 56 56 36 43

IEN (pôle maternelle)
Laure GARCIA
Tél. : 05 56 56 36 43

IEN-ET (enseignement technique)
Nicolas SALEL
Tél. : 05 57 57 38 19

Responsable SDJES
Guillaume GENOUX
Mail : dsden33-sdjes@ac-bordeaux.fr

Division de l'Organisation Scolaire 1er degré (DOS1)
dsden33-dos@ac-bordeaux.fr
Cheffe de division : ***Katell PUECH***
Tél. : 05 56 56 36 48

Division de l'Organisation Scolaire 2nd degré (DOS2)
dsden33-dos@ac-bordeaux.fr
Cheffe de division : ***Christine BOUCHET***
Tél. : 05 56 56 37 93

Division des Élèves (DIVEL)
dsden33-divel@ac-bordeaux.fr
Chef de division : ***Laurent LERY***
Tél. : 05 56 56 36 22

Division de la gestion individuelle et paie (DGIP)
dsden33-dgip@ac-bordeaux.fr
Cheffe de division : ***Nathalie POUGES***
Tél. : 05 56 56 36 76

Division des personnels (DIPER)
dsden33-diper@ac-bordeaux.fr
Chef de division : ***Paul CRUSSON***
Tél. : 05 56 56 36 46

Division des affaires générales (DAG)
dsden33-dag@ac-bordeaux.fr
Cheffe de division : ***Séverine THEVENOT***
Tél. : 05 56 56 36 44

Cellule Climat scolaire
dsden33-faitetablissement@ac-bordeaux.fr
dsden33-HARCELEMENT@ac-bordeaux.fr
Cheffe de division : ***Olivier NICOT***



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Landes

Claudine LAJUS
Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Landes

Adresse
5, avenue Antoine Dufau
BP 389
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex

Tél. : 05 58 05 66 66
(standard ouvert de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00)

E-mail
ce.ia40@ac-bordeaux.fr

Site internet
https://www.ac-bordeaux.fr/dsden40/

Horaires d'ouverture au public :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
Claudine LAJUS
ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 58 05 66 60

Secrétaire général
Nicolas SANCHEZ
ce.ia40@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 58 05 66 63

Directrice de cabinet
et de la communication
Lëtitia MARTINEZ
Tél. : 05 58 05 66 63

Adjoint à l'Inspectrice d'académie,
chargé du premier degré
Michaël DINELLI
Tél. : 05 58 05 66 66 poste 66575

Inspecteur Conseiller Voie Professionnelle,
IEN Enseignement Technique
Vincent DUCROS
Tél. : 05 58 05 66 63

IEN École inclusive
Catherine CUTILLAS
Tél. : 05 58 05 66 82

IEN référent maternelle
Jean-Louis GENNERIE
Tél. : 05 58 05 66 80

IEN IO (Information Orientation)
David MAGNAVAL
Tél. : 05 58 05 66 63

Division de l'organisation scolaire (DOS)
Cheffe de division : *Charlène PRABONNE*
Tél. : 05 58 05 66 73

Division des personnels (DIPER)
Cheffe de division : *Séverine MOURAAS*

Adjointe : Aurélie LE CAR
Tél. : 05 58 05 66 83

Division de la scolarité (DISCOL)
Cheffe de division : *Estelle DUVAULT*
Tél. : 05 58 05 66 66 (poste 608)

Division des Affaires générales
et financières (DAGEFI)
Cheffe de division : *Laëtitia JOUVE*
Tél. : 05 58 05 66 69

DSI de proximité
Chef de division : *Armand STANOIEVITCH*
Tél. : 05 58 05 66 71



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne

Alexandre FALCO
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne

Adresse
23 rue Roland Goumy
47916 AGEN cedex 9

Tél. : 05 53 67 70 00
(standard ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30)

Fax : 05 53 67 70 32

E-mail
ce.ia47@ac-bordeaux.fr

Site internet
https://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/

Horaires d'ouverture au public :
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale
Alexandre FALCO
ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 01

Secrétaire générale
Frédérique ZOU
ce.ia47@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 04

Directrice de cabinet
Anne CZEBOTAR
ce.cab47@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 02

Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint de l'inspecteur d'académie
Frédéric BRABET
ien.agen3@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 82

IEN IO
Julien VIRSOLVY
julien.virsolvy@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 07

IEN-ET-EG et Apprentissage
Valérie-Cécile BACHERE
valerie-Cecile.Bachere@ac-bordeaux.fr

Division des structures, des moyens des 1er et 2nd degrés, de l'enseignement privé
Division scolarité, vie scolaire
Cheffe de division : ***Anne Sophie DUPONT***
ce.ia47-ops@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 10

Chef de division pour la vie scolaire :
En cours de recrutement
ce.ia47-sco@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 40

Division des ressources humaines
Cheffe de division : ***Stéphanie PUJOS***
stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 16

Division des affaires générales et des finances
Chef de division : ***Naïma LASMAK***
ce.ia47-dag@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 30

Service académique de gestion de frais de déplacement et changement de résidence
Chefs de service :
Naïma LASMAK



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

Dominique MALROUX
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

Adresse
2, place d'Espagne
64038 PAU Cedex

Tél. : 05 59 82 22 00
(standard ouvert de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30)

E-mail : ce.ia64@ac-bordeaux.fr

Site internet
https://www.ac-bordeaux.fr/dsden64/

Horaires d'ouverture au public :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale
Dominique MALROUX
Tél. : 05 59 82 22 01

Inspectrice d'académie,
Directrice académique adjointe
des services de l'Éducation nationale
Stéphanie DEMOY
Tél. : 05 59 82 22 44

Secrétaire général
Bertrand DELCROIX
Tél. : 05 59 82 22 02

Adjoint au directeur académique des services de l'Éducation nationale
Stéphane ZIEBA
Tél. : 05 59 82 22 21

Directrice de cabinet
Samantha BENZIN
Tél. : 05 59 82 22 28

IEN-IO
Gwenaëlle BLONDEAU
Tél. : 05 59 82 22 21

IEN référente préélémentaire
Alexia BURG
Tél. : 05 40 54 73 33

IEN-ET
Emmanuelle LAFONT

Division 1er degré
Cheffe de division : *Alice GUERRI*
Poste : 64417

Dispositifs élèves et scolarité :
Cheffe de division : *Florence MELET*
Poste : 64410

Division 2nd degré
Chef de division : *Emmanuel PETIT*
Tél. : 62249

Division vie de l'élève, examens et concours, école inclusive
Chef de division : *Nicolas CHAUVAIN*
Poste : 62203

Plateforme technique académique des bourses
Chef de division : *Frédéric DUMONTEIL*
Poste : 64216

Division affaires médicales et sociales
Chef de pôle : *Sylvain GIACOMINI*
Poste : 64407

Annuaire des corps d'inspection

Collège des IA-IPR

Collège des IA-IPR
ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Doyen	Bruno MOMBELLI	
Vice-doyenne	Fabienne SALLETTE	
Cheffe de Bureau	Olivia LANSON	Poste 38 58
Coordination pour les Corps d'Inspecion	Nathalie LEREIN Hanane GUILBON	Poste 38 19 Poste 38 71
Allemand	Laetitia HERRAULT	
Anglais	Isabelle BARBIER Alix DELCROIX Mark FITZPATRICK Valérie NOUASRIA Hélène ROCHARD	
Arabe	Dounia ZEBIB	Paris
Design et métiers d'art	Cyrille DOUSSON	
Arts plastiques	Catherine KEREVER	
Biochimie-Génie biologique	Sandrine DOUCET Christine PONCET	
Chinois	Wenying YIN	
Économie et Gestion	David LAGEDAMON Paule MACREZ Benoît QUÉLET Lucas SANZ-RAMOS	
Éducation musicale	Jean-Marie CANIARD	
Éducation physique et sportive	Cosette AGNAN POURINET Céline CHEVILLON François THEVENIN Maire-Pierre DEBAYLE	
Espagnol	Sylvie BAUDEQUIN Linda DUPUY Nicolas GODBERT	
Établissements et Vie Scolaire	Frédéric BLEUZE Véronique CARAYON Dominique CHARRAZAC Jérôme CLEMENT Martine RUMEAU	
Hébreu	Naomi FINK	Versailles
Histoire - Géographie	Dominique BEAUPUY Emmanuelle CAMPS Clarisse GAUTHIER Virginie CARTON	
Italien	Raphael LABBE	Nantes
Lettres	Christophe AGARD Jean-Yves BOUTON Marie-Hélène LAVAUD Pierre LANQUETIN Myriam LOBRY-VALLIET Olivier MASSE Fabienne OUVRARD Isabelle PECHEYRAN-ROSSI	

Mathématiques	Felanzino AUGUSTO Christophe BARNET Agnès DURANTHON Philippe JANVIER Francis PETIT Marion ROBERTOU	
Philosophie	Rémi LETROU	
Portugais	Fernando AMORIM	Versailles
Russe	Lucile BAUDIN-SOULA	Versailles
Sciences de la Vie et de la Terre	Frédéric BLANC Bruno FORESTIER Fabienne SALLETTE	
Sciences et techniques industrielles	Laurent CARRERE Christophe DEJOUY Frédéric LAIGLE Philippe LOSEILLE	
Sciences économiques et sociales	François VERGNES	
Sciences médico-sociales Économie sociale et familiale	Sonia FESQUET	
Sciences physiques	Christophe BERTHIER-BELLEARD Gianni Carmelo COLAMONICO David DAURIAC Bruno MOMBELLI	
Langue régionale Occitan	Martial PEYROUNY	
Chargée de mission langue régionale Basque	Marie DELPECH	



Collège des IEN ET-EG-IO

Chargés de l'enseignement dans la voie professionnelle
ce.ien@ac-bordeaux.fr

Doyenne	Stéphanie GALINDO	
Vice-doyenne	Lynda MEGUENINE	
Cheffe de Bureau	Olivia LANSON	Poste 38 58
Coordination pour les Corps d'Inspection	Nathalie LEREIN Hanane GUILBON	Poste 38 19
Économie et Gestion	Valérie BACHERE Frédérique COLLY Vincent DUCROS Jocelyn GRIVAUD Kamel HADDAD Jérôme MUZARD Lucas SANZ-RAMOS	
Enseignement artistique	Nicolas SALEL	
Formation continue	N.N	
Lettres / Histoire	Véronique BOURGUIGNON Stéphanie GALINDO Angeline JOYET	
Lettres / Allemand	Frédéric CHABOCHE	Dijon
Lettres / Espagnol	Elsa BANCEL	Toulouse
Lettres / Anglais	Pierre POTTEZ	
Mathématiques / Sciences	Nicole BIDEGARAY Frédéric GUIRAL Emmanuelle LAFONT	
Sciences biologiques et Sciences sociales appliquées	Thierry BABOEUF Nadine COUTURE Jérémie RANQUE	
Sciences et techniques industrielles	Audrey BALLION Benoît DENIAU François DREYDEMY Stéphane GOY Fabrice METHEE Jérôme PROUZAT Philippe SENECHAL Jean-Pierre MEAU	

IEN

Enseignement technique - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Patricia JARDEL	05 53 02 84 84
GIRONDE	N.C	05 56 56 37 79
LANDES	Vincent DUCROS	05 58 05 66 63
LOT-ET-GARONNE	Valerie-Cécile BACHERE	05 53 67 70 06
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Emmanuelle LAFONT	05 59 82 22 24

IEN-IO

Information et orientation - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Frédéric PALLUY	05 53 02 84 84 (56 00)
GIRONDE	Corine DUSSAU	05 56 56 49 24 (36 00)
LANDES	David MAGNAVAL	05 58 05 66 66 (56 01)
LOT-ET-GARONNE	Julien VIRSOLVY	05 53 67 70 07 (56 02)
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Gwenaelle BLONDEAU	05 59 82 22 04 (56 03)

Inspecteurs de l'Éducation nationale

DORDOGNE

BERGERAC EST	Thierry BEDOURET	05 53 57 14 42	ce.ien-bergest@ac-bordeaux.fr
BERGERAC OUEST	Damien MONTAL	05 53 58 11 08	ce.ien-bergeouest@ac-bordeaux.fr
BRANTÔME NORD DORDOGNE	Isabelle PLUYAUD	05 53 02 84 24	ce.ien-brantome@ac-bordeaux.fr
ÉCOLE INCLUSIVE (ASH)	Johanna BARTHAS	05 53 02 84 97	ce.ien-ash@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX NORD	François-Xavier DETEVE	05 53 02 84 78	ce.ien-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX SUD	Florence-Annie HAY	05 53 02 84 23	ce.ien-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr
SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE	Nicolas MARIN	05 53 53 38 59	ce.ien-st-astier@ac-bordeaux.fr
SARLAT EST DORDOGNE	Frank RENNESSON	05 53 59 13 82	ce.ien-sarlat@ac-bordeaux.fr

GIRONDE

ÉCOLE INCLUSIVE (ASH)	Anne-Karine VEAU	05 56 56 36 12	ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
	Stéphanie DUCASSE Marie DEVERTU	05 56 56 36 13	ce.0332275U@ac-bordeaux.fr
ARCACHON NORD	Isabelle RAMUS	05 57 17 81 51	ce.0333037X@ac-bordeaux.fr
ARCACHON SUD	Delphine DESCOT	05 40 54 70 30	ce.0331451Y@ac-bordeaux.fr
BLAYE	Marianne HACHE	05 57 42 62 53	ce.0331445S@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX 1	Gonzaco CHACON	05 56 17 37 57	ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX 2	Anne KUBEK	05 56 56 36 91	ce.0331450X@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX 3	Laure GARCIA	05 56 97 43 03	ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
BÈGLES FLOIRAC	Céline TRIOLET	05 40 54 71 87	ce.0332863H@ac-bordeaux.fr
ENTRE-DEUX-MERS	Marie-Noëlle CHRISTOPHE	05 40 54 73 28	ce.0331444R@ac-bordeaux.fr
GRADIGNAN	Fabienne HELBIG	05 57 35 10 74	ce.0332091U@ac-bordeaux.fr
LANGON	Nathalie DESCLAUX	05 57 98 17 90	ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
LA RÉOLE	Grégory PAULY	05 56 61 50 99	ce.0331449W@ac-bordeaux.fr
LESPARRE	Sébastien GRECO	05 40 54 70 03	ce.0331447U@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE I	N.N.	05 57 57 35 14	ce.0331448V@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE II	Adeline ROULLEAU	05 57 57 35 15	ce.0332274T@ac-bordeaux.fr

LORMONT	Emmanuel DUCROS	05 57 77 10 90	ce.0331635Y@ac-bordeaux.fr
MERIGNAC	Joan MATHE	05 56 97 43 03	ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
PESSAC	Nancy BROTHERSON	05 40 54 73 14	ce.0331457E@ac-bordeaux.fr
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	Caroline MARQUETTE	05 57 94 06 15	ce.0332529V@ac-bordeaux.fr
SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	Isabelle BONNET	05 56 70 12 31	ce.0331455C@ac-bordeaux.fr
SUD ENTRE-DEUX-MERS	Emilie DUPRAT	05 57 57 35 38	ce.0333384Z@ac-bordeaux.fr
SUD MÉDOC	Anne-Marie BEZIAN - MORISSET	05 56 57 35 13	ce.0331456D@ac-bordeaux.fr
TALENCE	Laurent SICARD	05 57 96 11 70	ce.0331443P@ac-bordeaux.fr
POLE FORMATION	Charlotte MILLIARD	05 56 56 36 43	ce.0333220W@ac-bordeaux.fr
A-DASEN 1er degré	Christophe MEOT	05 56 56 36 43	Dsden33-adjoint1D@ac-bordeaux.fr

LANDES

DAX CENTRE LANDES	Christophe PETITCOLLIN	05 58 74 33 35	ce.ien40-dax-centre@ac-bordeaux.fr
DAX SUD ADOUR	Nathalie MARRE	05 58 74 68 23	ce.ien40-dax-adour@ac-bordeaux.fr
MIMIZAN	Marie-Pierre LANNELONGUE	05 58 82 42 99	ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr
AIRE TURSAN	Jean-Louis GENNERIE	05 58 05 66 82	ce.ien40-aire-tursan@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN HAUTE LANDE	Bérangère RYBAKOWSKI	05 58 75 75 94	ce.ien40-marsan-lande@ac-bordeaux.fr
HAGETMAU CHALOSSE	Jean DEVRIES	05 58 06 42 09	ce.ien40-hagetmau-chalosse@ac-bordeaux.fr
TYROSSE CÔTE SUD	Magali ETCHEVERRY	05 58 77 17 69	ce.ien40-tyrosse@ac-bordeaux.fr
Service départemental de l'École inclusive	Catherine CUTILLAS	05 58 05 66 82	ce.ien40-ash@ac-bordeaux.fr

LOT-ET-GARONNE

AGEN 1	Jean-Michel PIGNON	05 53 67 70 95	ien.agen1@ac-bordeaux.fr
AGEN 2 - ASH	Isabelle BLEUZE	05 53 67 70 91	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
AGEN 3 - IEN A	Frédéric BRABET	05 53 67 70 35	ien.agen3@ac-bordeaux.fr
MARMANDE	Christophe COMBES	05 57 57 87 01	ien.marmande.47@ac-bordeaux.fr
NÉRAC	Marie-Pierre DUMON DA ROS	05 57 57 35 10	ien.nerac.47@ac-bordeaux.fr
SAINTE LIVRADE-SUR-LOT	Alexia BURG	05 53 71 70 76	ien.sainte-livrade.47@ac-bordeaux.fr
VILLENEUVE-SUR-LOT	Jean-Pierre DARMAGNAC	05 53 70 39 44	ien.villeneuve.47@ac-bordeaux.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

A-DASEN	Stéphane ZIEBA	05 59 82 22 21	ce.ia64@ac-bordeaux.fr
BAYONNE	Sandrine ETCHEVERRY	05 40 45 02 51	ce.ienbayonne@ac-bordeaux.fr
BAYONNE – ASH OUEST	Serge VIGUIER	05 40 54 73 33	ce.ienbayonneash@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ PRÉÉLEMENTAIRE	Alexia BURG	05 40 54 73 33	ce.ienbiarritz@ac-bordeaux.fr
BIDACHE	Laurence DUBOURDIEU	05 40 45 02 50	ce.ienbidache@ac-bordeaux.fr
OLORON	Sophie STRATAKIS	05 59 39 72 41	ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
ORTHEZ	Alain KEFER	05 59 69 11 79	ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
PAU SUD	Véronique GERDE	05 59 82 22 51	ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr
PAU ASH EST	Geneviève STROZYK-AUBRUN	05 59 82 22 42	ce.ienpauash@ac-bordeaux.fr
PAU EST	Muriel BAREILLE	05 59 82 22 53	ce.ienpauest@ac-bordeaux.fr
PAU OUEST	Marc GONZALEZ	05 59 82 22 43	ce.ienpauouest@ac-bordeaux.fr
PAU CENTRE	Philippe CAMON	05 59 82 22 46	ce.ienpaucentre@ac-bordeaux.fr
SAINT-JEAN-DE-LUZ	Marie-Pierre COHERE	05 59 85 24 54	ce.ienstjeandeluz@ac-bordeaux.fr
SAINT-PALAIS	Pascal SABADIE	05 57 57 39 70	ce.iensaintpalais@ac-bordeaux.fr



Venir au rectorat

Site Carayon-Latour
5, rue Joseph-de-Carayon-Latour

Site Paul-Victor de Sèze
114, rue Georges Bonnac ou 3, Terrasse Front-du-Médoc

Tél. : 05 57 57 38 00 (standard ouvert de 8h00 à 18h00)

Site Internet : www.ac-bordeaux.fr

Horaires d'ouverture au public : 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45

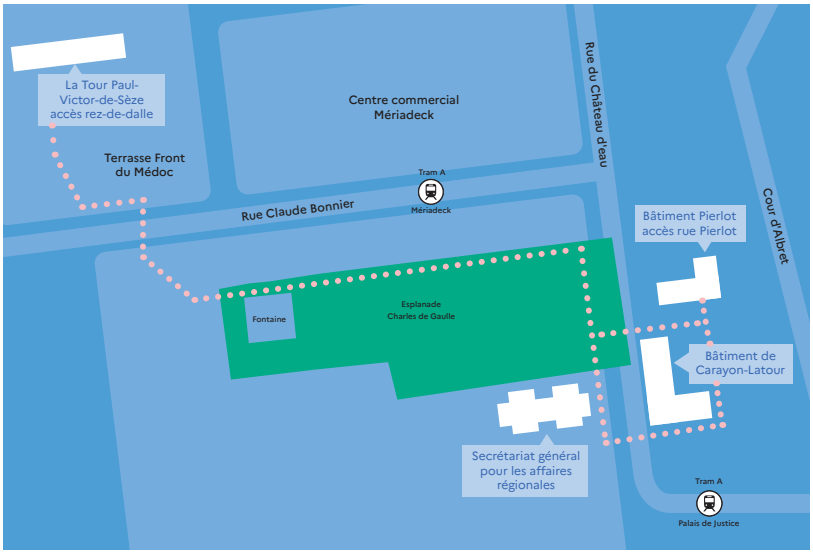

L'annuaire

L'organigramme du rectorat et des 5 DSDEN, affichant les services, missions et numéros de téléphone, est disponible en ligne. Un moteur de recherche vous permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie.
Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun de ces services.

web.ac-bordeaux.fr/annuaire/



Les services numériques

La Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information (DRASI) met à votre disposition une offre de services numériques complète, couvrant l'action administrative, la bureautique, la communication en ligne et la cybersécurité. Ces services s'adressent à l'ensemble des personnels de l'académie et visent à :

- Simplifier vos processus administratifs,
- Sécuriser vos données et échanges,
- Optimiser votre collaboration et communication,
- Accompagner votre transition numérique.

Accéder à vos applications : Arena

Le portail Arena est votre porte d'entrée sécurisée vers l'ensemble des applications métiers classées par domaine :

- Scolarité (2nd degré)
- Examens et concours
- Gestion des personnels et de la paie
- Enquêtes et pilotage
- Formation et ressources
- Intranet et référentiels
- Support et assistance

Accès : https://arena.ac-bordeaux.fr/

Authentification : Votre identifiant académique, une clé OTP ou un mot de passe.

Besoin d'aide ? Consultez le tutoriel : Vos identifiants numériques

Assistance et Support (Amerana)

Amerana est le centre d'assistance de la région académique pour résoudre vos problèmes techniques ou fonctionnels liés aux outils numériques. Vos demandes sont automatiquement orientées vers l'équipe compétente pour une prise en charge rapide ou un transfert vers des experts locaux si nécessaire.

Comment nous joindre ?

- **En ligne :** Plateforme Amerana (disponible 24/7) via https://amerana.region-academique-nouvelle-aquitaine.fr/
- **Par téléphone :** 05 16 52 66 86 (du lundi au vendredi, aux horaires ouvrables)

Une messagerie académique

Le portail web de votre messagerie académique pour lequel vous sont demandées 2 Règles d'Or :

1. Séparez vos usages : Ne mélangez pas messagerie professionnelle et personnelle. Utilisez des mots de passe différents.

2. Respectez les flux : Évitez d'envoyer des emails professionnels depuis une adresse personnelle (et inversement).

Accès : https://courrier.ac-bordeaux.fr/

Aide : Votre Messagerie académique et RANA – La Quarantaine

Votre signature académique dans vos messages

Votre agenda et les agendas partagés

Cette messagerie sera rénovée prochainement et un nouveau service plus complet, à compter de janvier 2027, vous sera proposé.

Sécurité des biens et des personnes

Le saviez-vous ? Le mail est le premier vecteur d'attaques. Soyez vigilant :

- Ne cliquez pas sur des liens ou pièces jointes suspects.
- Transférez les emails douteux à Amerana (rubrique Incident Cyber).

Nos actions pour vous protéger

- Filtrage anti-spam/phishing : Les URL dans les emails sont réécrites pour bloquer les contenus malveillants.
- Alertes personnalisées : Si un email est bloqué, vous êtes notifié et pouvez :

Libérer le message,

Ajouter l'expéditeur en liste blanche.

"Hygiène" informatique autour des mots de passe

Nous vous partageons 6 conseils simples essentiels :

1. Téléchargements : Utilisez uniquement des sites officiels.

2. Antivirus : Maintenez-le à jour, ne le désactivez jamais.

3. Emails suspects : Ne les ouvrez pas ! Signalez-les via Amerana.

4. Mots de passe : Uniques et complexes (12 caractères min., majuscules, chiffres, symboles).

5. Mises à jour : Appliquez-les immédiatement pour corriger les failles de sécurité.

6. Gestion des mots de passe : Utilisez KeePass (disponible dans le Centre Logiciel).

Gérer vos mots de passe est facile avec KeePass, disponible dans le Centre logiciel. Installez-le sur votre poste de travail administratif pour ranger tous vos mots de passe dans un « coffre-fort » numérique, autrement utilisez evalMDP sur l'intranet pour vérifier la robustesse de vos mots de passe.

Accès : https://intra.ac-bordeaux.fr/EvalMdp

Aide : Gestionnaire de mots de passe (keePass)

7 conseils pour lutter contre le piratage informatique

La lutte contre le piratage informatique est l'affaire de toutes et de tous. Voici des règles simples pour éviter de se faire pirater.

1

Ne téléchargez pas de programmes ou modules (*plug-ins*) depuis des sites non-officiels.
Ils peuvent contenir des logiciels espions invisibles qui vous volent vos mots de passe (*stealers*) et peuvent bloquer votre ordinateur ou votre téléphone.

2

Utilisez un anti-virus à jour et ne le désactivez jamais.
Un anti-virus permet de détecter une grande partie des menaces, s'il est bien à jour. Ne désactivez jamais un anti-virus ; les logiciels malveillants invitent à le désactiver pour pouvoir s'installer.

3

Méfiez-vous des messages inattendus.
Par exemple, ceux qui viennent d'un interlocuteur inhabituel. Au moindre doute, ne les ouvrez pas, ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe : ces messages peuvent vous piéger pour dérober des informations confidentielles ou installer un virus.

4

N'utilisez pas le même mot de passe partout.
Privilégiez des mots de passe différents sur chaque service en ligne afin d'éviter les piratages en cascade.

5

Imaginez des mots de passe robustes et activez les authentifications renforcées quand c'est possible.
Utiliser des mots de passe forts (12 caractères, minuscules, majuscules et caractères spéciaux) qui ne disent rien sur vous. Évitez vos noms et prénoms, vos dates de naissance, soyez créatifs !

6

Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones, etc.) dès qu'elles vous sont proposées.
Vous corrigez ainsi les failles de sécurité qui pourraient être utilisées par des pirates pour vous voler vos données et mots de passe.

7

N'enregistrez pas vos mots de passe dans un ordinateur partagé et pensez à vous déconnecter en partant.
Sinon vos mots de passe et vos sessions seront aussi partagés.

Nuage, un espace de travail collaboratif et de stockage

Nuage vous offre 100 Go de stockage sécurisé pour vos documents, une suite bureautique intégrée (création/modification de fichiers) permettant un partage simplifié avec vos collègues. N'hésitez plus à l'adopter !

Accès : https://portail.apps.education.fr/signin

Aide : Apps.education.fr – Les services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale

Outil de visio et collaboration

Collaborez sans limite avec simplement ces trois outils :

• Visio-Agent : Réunions et formations en ligne (tableau blanc, partage d'écran).

Accès : https://visio-agents.education.fr/

• Tribu : Espace collaboratif sécurisé (documents, agendas, forums).

Accès : https://tribu.phm.education.gouv.fr/tribu/accueil

• Tchap : Messagerie instantanée sécurisée pour les agents de l'État.

Tutoriel : sur l'intranet

Accès : https://www.tchap.gouv.fr/#/home

Formez-Vous

La plateforme M@gistère est un dispositif de e-formation qui propose à tous les personnels de l'éducation nationale une offre de formations à distance, accompagnées ou non.

Diverses modalités de formation sont proposées telles que des formations accompagnées, hybrides, en présentiel ou totalement à distance, des modules en autoformation ou des espaces de développement professionnel.

Accès : https://magistere.education.fr/



La communication

Rattaché au cabinet, le service communication assure la valorisation des politiques éducatives en lien avec l'ensemble des services et établissements de l'académie.

Il assure la communication externe avec les différents partenaires, les institutions, les collectivités et les médias ainsi que la communication interne à destination des personnels.

N'hésitez pas à nous contacter :
communication@ac-bordeaux.fr

INTRANET de l'académie de Bordeaux

Connectez-vous dès à présent à l'intranet de l'académie de Bordeaux et retrouvez en quelques clics toute l'actualité des services, les informations clés sur la gestion de votre dossier, votre carrière et votre évolution professionnelle, la documentation institutionnelle actualisée, des outils et des ressources pratiques pour vous accompagner au quotidien.

Le site intranet s'adresse à tous les personnels de l'académie, que vous soyez personnel administratif, enseignant, CPE ou Psy-EN, titulaire ou contractuel.

Pour accéder à l'intranet connectez-vous à l'adresse suivante ou scannez directement le QR code ci-contre, puis authentifiez-vous grâce à vos identifiants académiques (identiques à ceux utilisés pour accéder au webmail académique) :

https://intranet.ac-bordeaux.fr

La lettre d'actualité Infos RH

L'académie de Bordeaux diffuse une lettre d'informations numérique trimestrielle destinée à l'ensemble des agents de l'académie (administratifs, enseignants, inspecteurs, chefs d'établissements, AESH...).

Recrutement, mobilité, carrière... Infos RH propose tous les trimestres les dernières actualités dédiées aux ressources humaines.



Consultez les numéros précédents :
https://intranet.ac-bordeaux.fr

Le site internet de l'académie de Bordeaux

Le site internet de l'académie est une mine d'informations à destination du grand public et des personnels de l'académie : ressources institutionnelles et pédagogiques, espaces dédiés aux cinq DSDEN, informations sur les métiers, les recrutements, la scolarité et les examens, les actualités de l'académie, de la région académique et des établissements scolaires.

Un moteur de recherche puissant vous permet de trouver très rapidement une information parmi les centaines d'articles publiés sur le site.

https://www.ac-bordeaux.fr/

Valoriser votre actualité et vos projets

Vous souhaitez diffuser une actualité ou valoriser vos projets sur le site internet et les réseaux sociaux ? Vous pouvez contacter le service communication par mail à l'adresse : communication@ac-bordeaux.fr, qui réalisera ensuite la publication.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

- Facebook @AcBordeaux1
- Instagram @acbordeaux
- LinkedIn compte : académie de Bordeaux
- YouTube chaîne : académie de Bordeaux
- X @AcBordeaux et @RANouvAquitaine

Le LAB académique

Le LAB académique, accompagne les agents de l'académie dans leurs projets de transformation administrative, managériale et pédagogique.

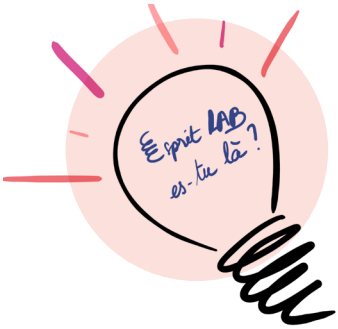

☑ Transformation administrative

Optimiser les processus, simplifier les démarches et améliorer le fonctionnement des services pour mieux répondre aux attentes des usagers et améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des agents.

☑ Transformation managériale

Faire évoluer, en partenariat avec la DAFPE-EAFC, les pratiques de management pour favoriser un environnement de travail plus collaboratif, en mettant l'intelligence collective au cœur des pratiques de travail.

☑ Transformation pédagogique

Participer, sous le pilotage de la CARDIE-EAFC, à l'accompagnement des transformations pédagogiques, en lien avec les ambitions et actions du projet académique.

Besoin de l'accompagnement du LAB dans vos projets de transformation ?

Contactez l'équipe du LAB : **lab@ac-bordeaux.fr**

Toute l'offre de service, les actualités et le programme d'activités du LAB sur l'intranet académique :

https://intranet.ac-bordeaux.fr/lab




Finished
Limit
Orden



Pour être contacté,
scannez le QR code

SOCIÉTAIRE CASDEN,
C'EST LA CLASSE !

Près de 2 millions de Sociétaires ont choisi de nous faire confiance. Parce que nous connaissons bien les besoins des agents de la Fonction publique : première affectation, déménagement suite à une mutation, achat immobilier[1] et pour tous les autres moments de la vie qui comptent, la CASDEN se tient toujours à vos côtés.

casden
BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative de la Fonction publique

Rendez-vous sur **casden.fr*** ou retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

*Coût de connexion selon votre opérateur.

[1]Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros. • Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Conception : •becoming • Crédits photos : SolAir • Illustrations : ©Frédéric Rébéna • Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique.

La prévention MAE

Outils et actions 2026-2027

- ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE ET GESTES DE PREMIERS SECOURS
- SENSIBILISATION AUX ÉCRANS
- VIOLENCE ENTRE PAIRS
- SÉCURITÉ PIÉTON
- ÉDUCATION À LA SANTÉ
- ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE ET RELATIONNELLE

UN NOUVEL OUTIL DISPONIBLE



L'expertise de la MAE au service de la prévention

LA MAE EST AGRÉÉE DEPUIS 2008 AU TITRE DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Liberté Égalité Fraternité



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité



5 rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499 33 060 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 57 57 38 00
www.ac-bordeaux.fr
@AcBordeaux @RANouvAquitaine

Directeur de la publication :
Jean-Marc HUART
Recteur de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

Responsable de l'édition et conception graphique :
Service communication de
l'académie de Bordeaux

Impression :
Juillet 2026

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES